



Strasbourg, 27 avril 2021

CEP-CDCPP (2021) 6F

CONSEIL DE L'EUROPE

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

11^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR

LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Rapport
« Urbanisation, urbanisme et paysage »
et projet de recommandation

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
26-27 mai 2021

Document du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe
Direction de la participation démocratique

Résumé

L'article 5 de la Convention européenne du paysage indique sur les « Mesures générales » indique :

« Chaque Partie s'engage :

...d. à **intégrer le paysage dans les politiques** d'aménagement du territoire, **d'urbanisme** et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage. »

*

Le Rapport conceptuel de référence « Urbanisation, urbanisme et paysage » a été préparé par M. Jean Noël Consalès, en qualité d'Expert du Conseil de l'Europe, dans le cadre du Programme de travail du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

M. Consalès est Maître de conférences en Aménagement du Territoire, Urbanisme et Géographie, Université d'Aix-Marseille, France. A titre de chercheur, il codirige un groupe de recherche intitulé « Paysages, politiques publiques et projets d'aménagement » au sein de l' Unité mixte de recherche (UMR) Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale -Méditerranée (TELEME) de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence. A titre d'enseignant, il enseigne à l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional de l'Université d'Aix-Marseille et à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage Versailles-Marseille. Il codirige par ailleurs une formation de Master 2 intitulée « Planification paysagère, aménagement et urbanisme ».

*

Le Rapport dresse tout d'abord un constat sur les mécanismes de l'urbanisation actuellement à l'œuvre. Il présente pour ce faire, une analyse économique, sociale et environnementale de l'histoire récente du fait urbain. Dans un deuxième temps, il évalue ses conséquences paysagères en dégagant notamment les mutations spatiales rapides qui conduisent à fragiliser des paysages construits et inscrits dans le temps long. Le rapport envisage ensuite des relations plus équilibrées entre urbanisme et paysage. Il met en exergue des théories urbanistiques promouvant le paysage comme fondement, moyen et finalité de projet, montrant, par certains exemples, que l'urbanisme peut être porteur d'aménités paysagères. Sur la base de cette mise en parallèle du réel et du possible, le rapport présente des préconisations allant dans le sens d'un rapprochement entre urbanisme et paysage, en soulignant notamment l'intérêt écologique d'un tel processus.

En considération des dispositions de la Convention européenne du paysage relatives à l'intégration du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme (article 5, d.), et de la Déclaration de Lausanne du 20 octobre 2000 sur « L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles », la Conférence est invitée :

- à prendre note du Rapport conceptuel de référence « Urbanisation, urbanisme et paysage » préparé par M. Jean Noël Consalès, en qualité d'Expert du Conseil de l'Europe, dans le cadre du Programme de travail du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Partie I) ;
- à examiner le projet de recommandation « Urbanisme et paysage » préparé par le Secrétariat du Conseil de l'Europe en concertation avec l'expert, à formuler toute proposition éventuelle

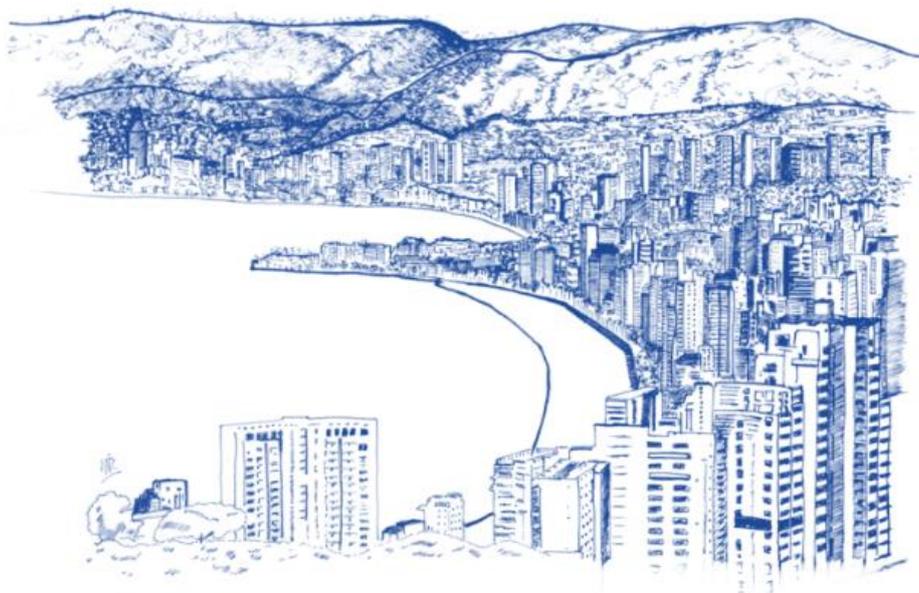
d'amendement, et si elle l'estime approprié, à décider de le transmettre au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de sa présentation pour adoption au Comité des Ministres (Partie II).

PARTIE I

Rapport **« Urbanisation, urbanisme et paysage »**

*préparé dans le cadre du Programme de travail du Conseil de l'Europe
pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage,*

*par M. Jean Noël Consalès, en qualité d'Expert du Conseil de l'Europe,
Maître de conférences en Aménagement du Territoire,
Urbanisme et Géographie, Université d'Aix-Marseille, France*



Dessins du Rapport : Jean Noël Consalès

Table des matières

Introduction	7
Contexte	7
Questionnement	7
Objectif et postulat	8
Organisation du rapport	8
1-Urbanisation, urbanisme et paysage : les données d’une équation complexe.	9
1.1- L’édification des banlieues	9
1.2-L’avènement de la périurbanisation	10
1.3-L’ère de la métropolisation	11
1.4-Du développement durable à la densification	12
1.5-Urbanisation et tourisme	13
1.6-Une urbanisation sans urbanisme ?	13
2-Les effets négatifs de l’urbanisation et de l’urbanisme contemporains sur le paysage	15
2.1-La privatisation du paysage	15
2.2-De la décontextualisation à la banalisation : l’altération du paysage	16
<i>La décontextualisation de l’urbanisme</i>	17
<i>La banalisation du paysage</i>	18
2.3-De la négation à la destruction du paysage	20
2.4-La dégradation des paysages urbains révélatrice de problèmes écologiques	21
3-Le paysage comme fondement, moyen et finalité d’un urbanisme renouvelé	22
3.1-Les précurseurs du dialogue entre urbanisme et paysage	22
3.2-La Métropole-Jardin : le paysage comme fondement, moyen et finalité de la planification	23
3.3-La planification écologique : connaître les paysages pour agir sur les territoires	24
3.4-Des sociotopes aux bio-sociotopes : la valeur des lieux de nature comme fondements de la planification paysagère	24
3.5-La biorégion urbaine : l’approche territorialiste comme méthode de planification paysagère	25
3.6-L’urbanisme paysager (<i>landscape urbanism</i>) : le paysage comme moteur d’urbanisme de projet	26
4-Dix principes pour un urbanisme renouvelé par le paysage	27
4.1-Le paysage pour penser et agir par-delà nature et culture	27
4.2-Composer avec l’histoire et la géographie du territoire : le paysage comme socle d’un urbanisme renouvelé	28
4.3-(A)ménager les paysages en faveur des natures urbaines	29
4.4-Connaître et reconnaître la valeur écologique des paysages urbains	29
4.5-Connaître et reconnaître la valeur agronomique des paysages urbains	30
4.6-Développer des approches transdisciplinaires du paysage	31

4.7-Poser le paysage comme trait d’union entre planification et projet.....	32
4.8- Faire émerger, par le paysage, de nouvelles formes urbaines sur la base de l’hybridation ville-nature	33
4.9-Composer avec les paysages quotidiens pour intégrer les habitants dans les choix urbanistiques.....	33
4.10-Affirmer le ménagement du territoire et des paysages comme projet politique	34
Conclusion.....	34
Bibliographie.....	36

Introduction

Contexte

Depuis le milieu du XX^e siècle, le processus d'urbanisation, qui touche désormais l'ensemble de la planète, enregistre une croissance soutenue et continue (+ 3%/an en moyenne dans le monde). En dépit de disparités de rythmes et de formes (urbanisation formelle/urbanisation informelle), notamment entre les pays développés et les pays en développement (l'Europe a, par exemple, un taux d'urbanisation qui dépasse les 75 %, alors que la moyenne mondiale n'est que de 55 %), il tend ainsi à modifier radicalement les rapports des sociétés humaines au monde et à engendrer de plus en plus de problèmes environnementaux, climatiques et écologiques.

Pris comme expressions territoriales à la fois concrètes, perceptibles et sensibles de ces rapports qu'entretiennent les sociétés humaines avec la portion de la croûte terrestre qu'elles occupent, les paysages subissent tout autant les effets de l'urbanisation. Néanmoins, pour des raisons difficiles à définir, ces profondes mutations paysagères occupent relativement peu le devant de la scène médiatique. Force est pourtant de constater que suivant l'acception qui lui est donnée par le Conseil de l'Europe, le paysage apparaît bel et bien comme le révélateur privilégié des dynamiques territoriales à l'œuvre, parmi lesquelles domine donc le processus d'urbanisation. En effet, pour la Convention européenne du Paysage, ce dernier désigne *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations*. A cet égard, il existe des paysages ruraux et des paysages urbains, des paysages bâtis et des paysages non-bâtis, et tous doivent désormais composer avec les effets de l'urbanisation contemporaine.

Malgré de grandes différences de conceptions et de considérations en fonction des pays, ce processus tend, par ailleurs, à être universellement encadré par un ensemble de sciences, de techniques et d'arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains : l'urbanisme. De fait, derrière ce terme générique, se cachent de nombreuses approches desquelles se dégagent, néanmoins, deux types de démarches complémentaires :

- L'urbanisme de planification (*urban planning*) qui, à une échelle territoriale large (la région, l'agglomération urbaine, la ville, le quartier, le secteur), conçoit, programme, organise, gère et régule l'agencement et les usages des espaces urbains en s'appuyant, le plus souvent, sur des outils réglementaires qui président notamment à l'occupation et à la constructibilité des sols.
- L'urbanisme de projet (*urban design*) qui, à une échelle plus fine (le quartier, le secteur, l'îlot, l'espace public, etc.) pense, dessine, compose, met en œuvre, accompagne l'agencement physique et les usages des espaces urbains en s'appuyant sur divers outils de projet qui procèdent notamment de la conception urbaine.

Questionnement

Il semble donc évident que les modes opératoires de l'urbanisme contemporain, qu'il soit de planification ou de projet, sont responsables des formes actuelles de l'urbanisation et de leurs conséquences paysagères. Quels rapports l'urbanisme contemporain entretient-il alors réellement avec le paysage ? Sont-ce des rapports antagoniques, ambigus ou simplement distants ? En tout état de cause, comment les mécanismes urbanistiques aujourd'hui à l'œuvre conduisent-ils à la fragilisation des paysages ? Cet état de fait est-il structurel ou conjoncturel ? S'inscrit-il dans le temps long ou est-il

relativement récent ? Comment peut-on surtout faire évoluer cette situation et réfléchir aux conditions d'un rapprochement constructif entre urbanisme et paysage ?

Objectif et postulat

Autant de questions auxquelles se propose de répondre le présent rapport en se fixant pour principal objectif de donner un éclairage sur les liens, certes distendus mais ô combien essentiels, qui unissent l'urbanisme et le paysage. Plus que sur une hypothèse, il se fonde, pour cela, sur un postulat qu'il entend tout de même pleinement démontrer : si l'urbanisme et ses modes d'exercice contemporains constituent aujourd'hui une menace pour l'équilibre des paysages, le paysage peut représenter le fondement, le moyen et la finalité d'un urbanisme renouvelé, en phase avec les enjeux de son époque. A cet égard, le paysage doit désormais être considéré comme le trait d'union entre des problématiques anthropiques et écologiques. Il convient, dès lors, de promouvoir des modes de penser et de faire relevant de la planification paysagère et du projet de paysage afin de garantir une urbanisation équilibrée et respectueuse de toutes les formes du vivant.

Organisation du rapport

Le rapport s'organise en quatre temps. Dans un premier temps, il dresse un constat sans équivoque sur les mécanismes de l'urbanisation actuellement à l'œuvre. Il convoque, pour ce faire, une analyse économique, sociale et environnementale de l'histoire récente du fait urbain. Dans un deuxième temps, il évalue ses conséquences paysagères en dégageant notamment les mutations spatiales rapides qui conduisent à fragiliser des paysages construits et inscrits dans le temps long. Dans un troisième temps, le rapport envisage des relations beaucoup plus équilibrées entre urbanisme et paysage. En effet, il met non seulement en exergue des théories urbanistiques promouvant le paysage comme fondement, moyen et finalité de projet mais montre encore, par certains exemples, que l'urbanisme peut encore être porteur d'aménités paysagères. Sur la base de cette mise en parallèle du réel et du possible, il propose, dans un quatrième temps, des préconisations allant dans le sens d'un rapprochement entre urbanisme et paysage, en soulignant notamment l'intérêt écologique d'un tel processus.

1-Urbanisation, urbanisme et paysage : les données d'une équation complexe

Pour comprendre les relations qu'entretient l'urbanisme avec le paysage, il convient d'appréhender les formes et les mécanismes de l'urbanisation actuellement à l'œuvre. Pour ce faire, il s'agit, avant toute autre chose, d'analyser les processus centrifuges d'étalement urbain mais aussi les processus centripètes de densification qui touchent l'ensemble de nombreux Etats européens, en interrogeant l'histoire récente de leurs territoires. Il convient également de comprendre les effets urbanistiques du développement touristique pour finalement interroger en profondeur les modes opératoires de la fabrique urbaine contemporaine.

1.1- L'édification des banlieues

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, en pleine reconstruction, l'espace rural européen est considéré comme le milieu de la paysannerie et de la nature cultivée, chargé de subvenir aux besoins des nations, tandis que l'espace urbain, densément peuplé, se concentre sur la production de biens de consommation et de services. Villes et campagnes sont alors régies par des rapports de domination placés sous l'influence de l'urbain. Dans ce schéma, la campagne approvisionne non seulement la ville en denrées alimentaires, mais lui fournit encore de la main-d'œuvre en raison d'un exode rural plus ou moins affirmé selon les pays. De fait, ce processus participe d'une certaine agricolisation de l'espace rural et de ses paysages, c'est-à-dire d'un renforcement de leurs caractères productifs.

Ces années d'après-guerre marquent également un renouveau démographique qui se répercute d'abord sur la reconstruction puis sur la croissance des villes. Dans leurs extensions spatiales, ces dernières commencent, dès cette époque, à consommer des espaces naturels et agricoles de proximité et à affecter leurs paysages. Car l'Europe, notamment dans sa partie occidentale, connaît une période d'essor économique sans précédent. Emplois, niveau de vie, consommation, rien n'échappe alors à la croissance des années ayant suivi la fin de la Seconde Guerre Mondiale. L'ensemble des sociétés se transforme donc, happé par cette spirale de développement. De nouveaux besoins apparaissent, notamment en termes d'activités économiques, de déplacements et d'habitat. Réunissant tous les facteurs du dynamisme (innovations, industries, nouveaux services), seule la ville semble pouvoir répondre à ces attentes. De ce fait, elle devient très vite le symbole spatial du progrès et l'Europe tout entière s'engage dans un puissant processus d'urbanisation. Ce dernier se caractérise non seulement par la croissance des villes, des surfaces qu'elles occupent et des populations qui les composent, mais encore par l'invention d'un mode de vie en voie de devenir universel. Ainsi, l'avènement des déplacements individuels grâce à l'automobile permet-il un desserrement urbain au sein de banlieues désormais bien plus résidentielles qu'agricoles. Dès lors, le fait urbain se caractérise par de plus faibles densités de bâti qu'à l'accoutumé. A la périphérie des villes, les grands ensembles d'habitation se déploient, en effet, de manière lâche suivant des modèles urbanistiques fonctionnalistes qui, lorsqu'ils ne réduisent pas la nature au rang de simple décor, donnent lieu à de nouveaux types de paysages urbains, grâce à l'intervention de paysagistes de talent. A la périphérie des villes, commencent aussi à s'implanter de nouvelles activités commerciales et industrielles qui ont besoin d'espace pour se développer.

Ces prémices de l'urbanisation centrifuge contemporaine sont alors largement suscitées et encadrées par de grandes politiques de planification émanant des États européens, qu'ils fassent partie du bloc de l'ouest ou du bloc de l'est. Durant ces années, tous se dotent, en effet, d'outils de programmation et de régulation de l'usage et la constructibilité des sols.

1.2-L'avènement de la périurbanisation

Or, le milieu des années 1970 marque la fin d'une période de croissance. Les maux sociaux exprimés à la fin des années soixante, les chocs pétroliers successifs de 1973 et 1979 ainsi que les difficultés du secteur industriel, sont autant de problèmes qui plongent l'Europe dans une crise généralisée, sur fond de récession économique et de montée en puissance du chômage. Dans des pays en totale rupture avec leur passé récent, les modèles et les conceptions de la ville sont fortement remis en cause. Sur le plan territorial, la prépondérance et la domination de l'espace urbain semblent, en apparence, dépassées. L'exode rural, qui depuis le XIX^e siècle était une tendance lourde, ralentit, voire disparaît totalement dans certains pays.

En Europe occidentale tout d'abord, cette situation pose les bases d'un nouveau processus d'urbanisation : la périurbanisation. De fait, sous les effets conjugués du néo-ruralisme et de l'émergence des conceptions environnementales, l'espace rural est revalorisé par la société urbaine. Mieux, il redevient attractif. Des régions rurales reculées drainent de nouveaux flux touristiques, tandis que les campagnes proches des villes se transforment en pôles de résidence pour une population plutôt aisée, désireuse de trouver des alternatives au mode de vie urbain. Ce nouvel attrait pour la ruralité et la campagne révèle la crise de la ville traditionnelle, crise qui ne va cesser de s'amplifier, au cours des années à venir. Le tout urbain ne satisfait plus des sociétés urbaines en quête de qualité et d'authenticité des cadres de vie. Dans ce contexte, les espaces naturels et agricoles retrouvent une certaine importance et de nouvelles considérations à l'égard de leurs paysages émergent. De fait, les citoyens veulent désormais vivre à leur contact tout en profitant des avantages de la ville. Ils inventent, pour ce faire, un mode de vie fondé sur l'individualisation du logement et des mobilités. Car, contrairement aux décennies précédentes, les aspirations citadines ne se tournent plus vers le modèle de l'habitat collectif mais bel et bien vers le modèle du pavillon avec jardin. Grâce au développement routier et autoroutier, de plus en plus de néo-ruraux peuvent ainsi accéder au rêve pavillonnaire en profitant de prix fonciers et immobiliers bien moins élevés qu'à proximité des centralités urbaines. Ils peuvent, de ce fait, travailler à la ville tout en résidant loin d'elle. Ils conçoivent, notamment par leurs déplacements pendulaires, d'autres manières d'habiter et de pratiquer l'espace, redonnant aux campagnes les valeurs paysagères que les décennies précédentes avaient faites oublier.

Les schémas classiques d'urbanisation s'en trouvent, par conséquent, bouleversés. Dorénavant la ville ne s'étend plus en continuité avec les espaces urbains existants, mais plutôt de manière éclatée, sous forme de petits regroupements bâtis (lotissements) ou de constructions isolées (mitages), disposés autour des noyaux des anciens villages ruraux. Une nouvelle couronne périphérique, caractérisée par de faibles densités de bâti, voit le jour à plus ou moins grande distance des centres-villes. Elle devient le lieu privilégié d'une nouvelle forme de combinaison spatiale entre l'urbain et le rural, le périurbain, sous-tendue par le processus de périurbanisation. Ce dernier s'exerce alors au détriment des espaces naturels et agricoles qui restent toutefois prépondérants au sein de paysages de plus en plus composites. Dans ce contexte, ce sont les terres agricoles qui font le plus souvent les frais de cette évolution. Perçues comme de véritables réserves de terrains à bâtir (moins chères, moins protégées et plus facilement urbanisables), elles mettent souvent les agriculteurs face à deux alternatives : disparaître ou subir les conséquences d'une pression foncière évoluant au gré des spéculations.

Dans ces territoires périurbains, l'uniformisation et l'urbanisation des modes de vie s'accompagnent, par ailleurs, d'autres besoins et d'autres constructions. Peu à peu, la population résidente ne se contente plus des seuls attraits du paysage et du cadre de vie. La périurbanisation résidentielle entraîne donc une périurbanisation des activités et notamment des activités commerciales. Les supers puis les

hypermarchés deviennent, il est vrai, l'apanage de modes de consommation périurbains fondés sur les déplacements automobiles. De la même manière, des zones d'activités et des équipements collectifs se déploient dans ces périphéries à grand renfort de développement routier et autoroutier. Cette dynamique donne lieu à une figure urbaine grandement standardisée : l'entrée de ville marquée, partout en Europe, par les mêmes formes architecturales simplistes mises au service des mêmes enseignes commerciales.

A partir du milieu des années 1970, le processus de périurbanisation s'installe donc progressivement mais durablement dans l'ensemble des pays européens. Partant de l'Europe occidentale, il gagne les pays de l'Europe méridionale dans les années 1980, puis les pays de l'Europe centrale et orientale dans les années 1990. Il faut dire qu'au sein de ces territoires le passage plus ou moins brutal d'une économie planifiée à une économie de marché, après 1989, s'accompagne d'une libéralisation et d'une privatisation rapides des sols et de leurs usages. Ce phénomène va dans le sens de l'adoption du mode de vie périurbain par une part croissante de la population de ces pays et donc d'une poussée centrifuge de leurs villes.

De fait, aujourd'hui, la périurbanisation constitue bel et bien une tendance territoriale lourde et généralisée dans toute l'Europe. Malgré quelques mesures éparses et le plus souvent cosmétiques de lutte contre cette forme d'étalement urbain, elle ne faiblit pas, répondant sans nul doute à des aspirations sociales très répandues. Elle s'explique certainement aussi par le changement de positionnement stratégiques des États. En effet, plutôt que de continuer à organiser la production de l'habitat collectif, ces derniers encouragent plus ou moins directement l'accession à la propriété individuelle, notamment par l'intermédiaire de politiques d'aides fiscales. Par ailleurs, dans un contexte de décentralisation, de libéralisation et/ou de désengagement financier, les États délèguent de plus en plus aux collectivités territoriales les compétences en matière de planification, favorisant en cela des dynamiques centrifuges. Car, à une échelle territoriale fine, l'urbanisation se pense en fonction d'intérêts géographiquement délimités et donc limités. Pour des raisons démographiques et économiques, les collectivités locales situées à la périphérie des villes ont tendance à encourager l'urbanisation. Force est alors de reconnaître que plus l'échelon est petit plus la périurbanisation est confuse et mal contrôlée. Les pays qui ont su très tôt anticiper ce processus, en créant notamment des entités de gouvernance adaptées par leur taille et leurs prérogatives, semblent ainsi avoir une périurbanisation mieux maîtrisée. A l'inverse, dans un grand nombre de cas, la croissance urbaine continue de s'opérer de manière spontanée, illégale et anarchique, en s'affranchissant totalement des documents et des normes d'urbanisme en vigueur.

1.3-L'ère de la métropolisation

Depuis les années 1990, corrélativement à la mondialisation, se développe de surcroît un phénomène de concentration des populations, des activités et des valeurs au sein de très grands ensembles urbains, phénomène que l'on nomme la métropolisation. En effet, l'accroissement de la concurrence des territoires aux échelles mondiale et régionale, conduit à une polarisation et à une intensification, tant économiques que démographiques, autour de certaines agglomérations déjà constituées. Ce processus mène également à la mise en réseau d'entités urbaines d'importances diverses, généralement organisées autour d'une centralité principale et de plusieurs centralités secondaires. A ce titre, la métropolisation peut générer des mégapoles (gigantesques agglomérations de portée mondiale), des métropoles (grandes agglomérations de portée inférieure) ou des aires métropolitaines (réseau d'entités urbaines disparates, fonctionnant comme un tout). Dans tous les cas, l'attractivité de ces territoires sous-tend une multiplication de flux et une amplification de l'étalement urbain. La dispersion des activités économiques, des lieux de vie et de loisir, qui se fait au gré des opportunités foncières et de la distribution des axes de communication, induit d'importants déplacements depuis les centres vers les périphéries,

mais aussi depuis certaines périphéries vers d'autres périphéries. Avec leurs complexes commerciaux diversifiés et leurs immenses zones d'activités, ces dernières suscitent de véritables centralités périphériques, des polarités à part entière, des formes de villes désormais plus qu'émergentes. Cette tendance à la dilution des activités se traduit notamment par l'accroissement problématique des mobilités individuelles motorisées et de leur corollaire, à savoir le développement du réseau routier et autoroutier.

L'édification de couronnes périurbaines toujours plus éloignées des centres-villes constitue, de ce fait, l'une des conséquences majeures de la métropolisation. Car, loin de disparaître, le rêve pavillonnaire se démocratise et ne trouve à s'exercer qu'avec des biens fonciers ou immobiliers relativement peu chers et donc plus distants des centralités. Initialement, la périurbanisation se réalisait à l'initiative de populations plutôt aisées (classes moyennes et supérieures) par du mitage sur de grandes parcelles (plusieurs dizaines d'ares). Par la suite, la dynamique s'est beaucoup plus transcrite par des lotissements pavillonnaires inscrits sur des découpages parcellaires de quelques ares et destinés à des populations appartenant aux classes moyennes et populaires. Aujourd'hui, la tendance va même jusqu'à des formes d'auto-construction plus ou moins partielles. Celles-ci sont générées par des populations peu aisées sur de très petites parcelles (quelques ares) dont la valeur foncière constitue le principal poste d'investissement, au regard du faible coût des constructions.

Finalement, la constitution et le fonctionnement des grands ensembles métropolitains génèrent des territoires hyper-urbains non seulement constitués de villes denses et de couronnes périurbaines beaucoup plus lâches, mais encore d'espaces naturels et agricoles interstitiels. La nature participe ainsi pleinement du processus de métropolisation, mais de manière ambivalente, structurant, d'un côté, des paysages appréciés, mais suscitant, d'un autre côté, de l'attractivité, de la spéculation et de l'urbanisation. A ce cet égard, si les paysages remarquables composés d'une nature tenue pour exceptionnelle restent globalement protégés, ils génèrent autour d'eux de la pression foncière défavorable aux paysages plus banals composés d'une nature tenue pour ordinaire.

1.4-Du développement durable à la densification

La métropolisation ne se traduit pas que par des dynamiques centrifuges. Elle génère également des processus d'urbanisation centripètes consistant en une densification des espaces urbains déjà constitués. Au-delà des seules conséquences induites par la concentration des populations, des activités et des valeurs au sein de centralités existantes, cet état de fait s'explique par la mise en opérationnalité du concept de développement durable, depuis le fameux sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. En effet, pour répondre aux défis écologiques et climatiques du XXI^e siècle, l'évolution de la ville doit désormais être pensée dans le respect de l'environnement. A cet égard, la lutte contre l'étalement urbain, contre l'hypermobilité qu'il entraîne et contre les gaz à effet de serre qui en découlent, constitue un impératif de plus en plus prégnant pour l'aménagement des territoires.

Parmi les réponses qui sont ainsi évoquées pour faire face à cet épineux problème, figure en bonne place la densification des tissus urbains déjà constitués. Il s'agit, pour ce faire, d'intensifier l'existant et de construire la ville sur la ville, quitte à s'affranchir ou à rompre avec les règles qui ont présidé à l'édification de ces espaces. Il convient, par exemple, de construire en hauteur pour répondre aux besoins croissants en termes de surfaces de logements ou d'activités tout en s'adaptant au manque de foncier disponible. De fait, pour l'instant, ce principe de densification s'applique préférentiellement aux espaces centraux. Quelques dents creuses résiduelles, certains bâtiments, îlots ou secteurs hérités du passé et en perte de vocation y donnent lieu à de vastes opérations d'urbanisation. Celles-ci sont tantôt destinées à

édifier de nouveaux quartiers d'affaires sur le modèle des Central Business Districts nord-américains, tantôt appelées à former des écoquartiers suivant les critères environnementaux de l'époque. Dans un cas comme dans l'autre, ce mouvement ne va pas sans s'appuyer sur l'articulation d'une grande diversité d'acteurs, au premier rang desquels se placent les collectivités locales elles-mêmes. Il ne va pas, surtout, sans générer des changements de physionomie pour les centres-villes anciens. Bien souvent, il soutient, en effet, une nouvelle esthétique urbaine fondée sur la verticalité (déclinaisons du vocabulaire architectural de la tour) ou sur la durabilité (déclinaison du vocabulaire de l'architecture environnementale : panneaux solaires, matériaux écologiques, intégration du végétal, etc.), voire sur les deux à la fois.

Dans une moindre mesure, la densification s'applique également dans les proches périphéries urbaines. Dans ces banlieues, ce principe s'établit alors beaucoup plus sur des logiques privées et sur des opérations de constructions de petites résidences collectives, de lotissements pavillonnaires ou de maisons individuelles, fixées au gré des opportunités foncières. Dans certains pays, cette dynamique peut être portée par des logiques totalement illicites et donner lieu au développement de quartiers ou d'îlots d'habitat informel.

1.5-Urbanisation et tourisme

L'urbanisation va encore de pair avec un processus tout aussi mondialisé et globalisé : le tourisme. Depuis les années 1960, celui-ci s'est en effet développé et démocratisé dans la plupart des Etats européens, donnant lieu à une véritable civilisation des loisirs, dont l'une des conséquences manifeste réside dans la multiplication des voyages, des séjours et des visites d'agrément, hors de leurs lieux de résidence habituel, pour une part toujours plus croissante des populations. L'activité économique qui en découle atteint désormais une telle ampleur qu'elle est considérée, à juste titre, comme une industrie à part entière, générant des flux, des mobilités, des besoins de toutes sortes et, plus spécifiquement, des besoins en termes de constructions.

Le tourisme est, de fait, un facteur d'urbanisation qui s'exerce dans différents contextes territoriaux et, par voie de conséquence, sur plusieurs types de paysages. Sur les littoraux, tout d'abord, le tourisme bleu est un phénomène spatial relativement ancien qui ne cesse de s'affirmer depuis la fin du XIX^e siècle. Il entraîne une urbanisation intense qui se trouve, de surcroît, renforcée par des processus d'héliotropisme et de littoralisation des populations et des activités. Sur certaines côtes, il existe ainsi une sorte de quasi-continuum urbain reliant des agglomérations, soit organisées en conurbation, soit structurées de façon multipolaire, dont l'influence tend à se diffuser vers les arrière-pays. Dans ce cas, l'urbanisation massive de ces littoraux leur confère un caractère définitivement métropolisé. Dans les montagnes, ensuite, le tourisme blanc est lui aussi assez ancien. Il a donné lieu à des aménagements massifs destinés à accueillir et à satisfaire des visiteurs de moins en moins cantonnés à la seule saison des sports d'hiver. Dans les campagnes, enfin, le développement du tourisme vert, malgré des exigences de plus en plus éthiques ou écologiques, s'accompagne encore souvent de certaines formes d'urbanisation. Il n'est alors pas rare que ces dernières viennent se conjuguer avec des dynamiques de périurbanisation, y compris dans des espaces ruraux qui comptent parmi les plus reculés.

1.6-Une urbanisation sans urbanisme ?

L'urbanisation européenne va donc en s'intensifiant selon des processus essentiellement centrifuges, mais parfois centripètes, qui s'expliquent par des combinaisons favorables de facteurs sociologiques, économiques et environnementaux.

Force est alors de constater que cette dynamique s'opère parallèlement à une mise en retrait volontaire des acteurs publics dans la fabrique urbaine. Pour la maîtrise des finances publiques, les États, tout d'abord, et les collectivités territoriales, ensuite, tendent, en effet, à abandonner les modèles interventionnistes de type socialiste, à l'est, ou keynésien, à l'ouest. Ils le font au profit de modèles néolibéraux prônant une certaine dérégulation du système de production urbaine et une plus grande intégration du secteur privé en son sein. Cet état de fait induit, par conséquent, un changement de logiques. Désormais, les acteurs publics ne sont plus les seuls garants du bien commun dans l'édification de la ville. Ils doivent composer avec les impératifs économiques et financiers des acteurs privés qui participent pleinement de ce mécanisme et, si besoin, négocier, voire arbitrer, pour assurer l'intérêt collectif. De fait, ils ne sont plus les seuls à être à l'initiative de la construction d'un quartier, d'un îlot ou d'un bâtiment. De même, ils ne maîtrisent plus totalement les tenants et les aboutissants, tant formels que fonctionnels, des projets d'urbanisme. Car, de manière générale, leur incidence à l'échelle de l'opération immobilière est devenue trop indirecte. Elle ne s'exerce, il est vrai, qu'en amont, au travers d'outils et de documents de planification qui restent globalement bien plus régis par des logiques de zonage des constructibilités et des inconstructibilités que par des logiques de projet.

En réalité, il existe bien souvent une très mauvaise articulation entre l'urbanisme de planification pensé par les acteurs publics, et l'urbanisme de projet, réalisé par les acteurs privés. Si un certain consensus semble s'établir pour la réalisation de grands projets de création ex-nihilo ou de requalification de quartiers centraux ou péri-centraux, l'urbanisation diffuse des périphéries paraît, pour sa part, relever de ce hiatus. Au sein de ces espaces périurbains et métropolisés, la marge de manœuvre des acteurs privés s'avère bien plus grande. Les entreprises de la promotion immobilière, en particulier, se présentent sans nul doute comme les moteurs de la dynamique urbaine. En fonction des opportunités foncières fixées par le droit des sols, elles conçoivent, réalisent et vendent leurs biens marchands, à savoir des opérations immobilières, dans un souci de rentabilité maximale et immédiate. Située entre les besoins du marché de la construction et le coût de production et de promotion, cette rentabilité fixe réellement les règles de la fabrique urbaine. Par conséquent, l'urbanisation qui en découle dépend bien plus de données techniques qu'esthétiques et ses dimensions architecturales et urbanistiques sont réduites à leur plus simple expression, aux seules approches ingénieriales, économiques et financières du programme. Dans ce type d'opérations, la place somme toute réduite qu'occupent les véritables hommes de l'art (architectes, urbanistes et paysagistes), au regard du rôle prépondérant accordé aux ingénieurs, témoigne sans nul doute de cette situation problématique. Cette urbanisation se fait donc souvent sans réel souci d'urbanisme (c'est-à-dire de qualité urbanistique) et ne crée finalement que peu d'urbanité. Elle se contente de répondre aux exigences de sa clientèle et de garantir des retours sur investissements à ces promoteurs, sans pour autant anticiper les effets paysagers qu'elle génère sur le territoire où elle s'implante. Ses conséquences sont alors tout aussi préoccupantes lorsqu'elles sont fondées sur des initiatives privées d'auto-construction plus ou moins légales et formelles.

~

2-Les effets négatifs de l'urbanisation et de l'urbanisme contemporains sur le paysage

Les logiques d'urbanisation massive actuellement à l'œuvre sont intimement corrélées aux modes opératoires, souvent brutaux, de l'urbanisme contemporain. Leurs effets conjugués tendent à se répercuter, de manière excessivement rapide, sur des paysages qui se sont constitués de façon extrêmement lente. Ce changement de rythme est ainsi à l'origine de mutations paysagères notables qu'il est difficile d'envisager sous un angle positif. Toutes déséquilibrent, en effet, les caractères profonds qui qualifient les territoires et que traduisent les paysages à l'échelle locale. Sans être exhaustif, il convient alors d'évoquer ces principaux effets négatifs, en gardant à l'esprit qu'ils ne s'expriment jamais de manière univoque et qu'ils peuvent se combiner les uns avec les autres. Ils peuvent, en outre, être classés de façon graduelle, du moins impactant au plus dommageable pour les paysages. Chaque effet est ici illustré par une étude de cas anonymisée, c'est-à-dire par la description d'une sorte de situation archétypale qui pourrait sans nul doute être observée sur de nombreux territoires.

2.1-La privatisation du paysage

La privatisation du paysage intervient lorsque l'urbanisation d'un secteur, d'un quartier, d'un îlot ou d'une parcelle cantonne la perception de tout ou partie d'un paysage aux seuls bénéficiaires de l'aménagement. Dans ce cas, le paysage n'est pas nié, ni forcément altéré. Il sert, au contraire, de moteur à la dynamique d'édification et d'argument à l'opération d'urbanisme aux alentours de l'unité paysagère. Par elle, il s'agit, en effet, de vendre un accès privilégié à des panoramas agréables et à un cadre de vie de qualité. Outre la marchandisation discutable de ces aménités, ce type d'urbanisme conduit surtout à la fermeture ou à l'obturation plus ou moins progressives du paysage. Car, pour garantir les meilleures vues à leurs occupants, les constructions sont disposées de telle manière qu'elles obstruent partiellement ou totalement les perceptions paysagères du plus grand nombre, notamment depuis l'espace public. Le paysage n'apparaît donc plus comme un bien commun mais plutôt comme le bien de quelques-uns. Sur le territoire, cet état de fait pose alors des problèmes tant en termes d'équité que d'habitabilité. En termes d'équité, tout d'abord, cette privatisation du paysage pour et par quelques privilégiés vient renforcer les inégalités environnementales qui semblent caractériser la plupart des villes européennes. Celles-ci restent, il est vrai, marquées par de réelles différences socio-spatiales quant à l'accès aux ressources naturelles et aux services écosystémiques. En termes d'habitabilité, ensuite, cette confiscation des aménités territoriales peut aboutir à une certaine déconsidération de l'espace vécu par les catégories de population matériellement et symboliquement dépossédées des éléments positifs de leur cadre de vie.

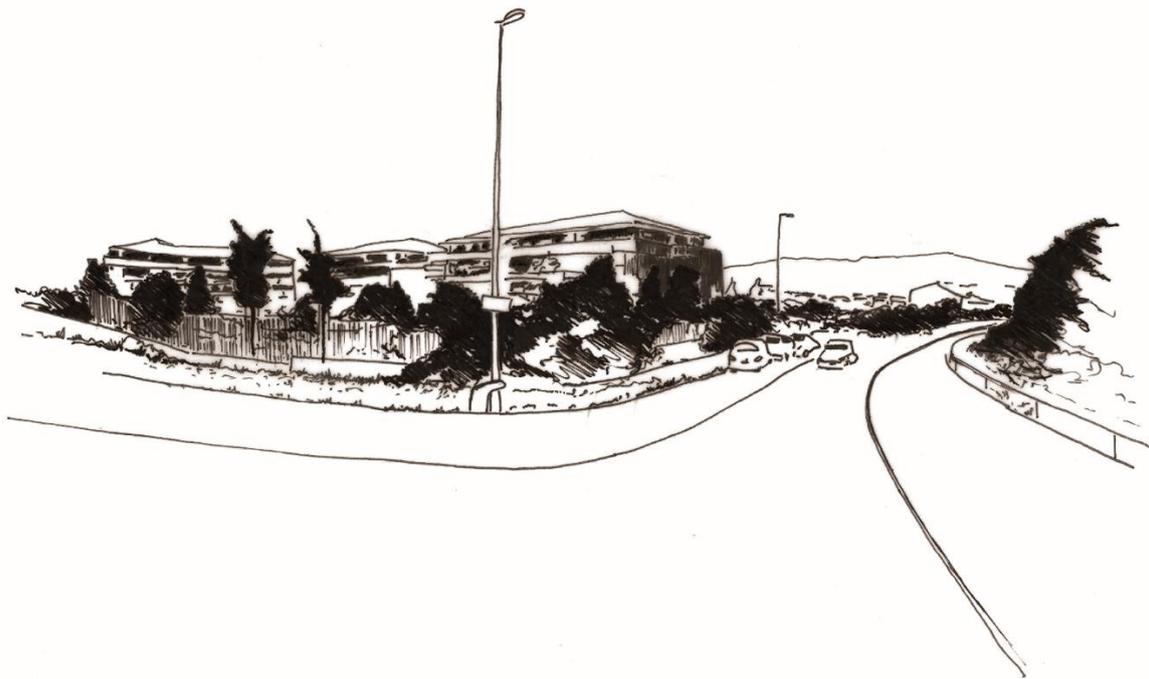


Figure n° 1-La privatisation du paysage

La figure n°1 témoigne ainsi de cette possible privatisation du paysage qu'induisent l'urbanisme contemporain et l'urbanisation qu'il sous-tend. Elle présente une vue caractéristique de la périphérie d'une grande ville. Ici, la densification de la banlieue se fait sous la forme de lotissements pavillonnaires ou de petits collectifs organisés au sein de résidences fermées. Particulièrement visibles au premier plan, ceux-ci viennent s'arrimer à une structure paysagère quasi-campagnarde dominée par les massifs calcaires que l'on aperçoit au dernier plan. Marquées par leur géomorphologie singulière et par leur végétation de garrigue, ces collines représentent un facteur d'attractivité prépondérant et, par voie de conséquence, un motif d'urbanisation du secteur. Or, cette dynamique en cours de réalisation contribue à progressivement masquer les attraits du paysage depuis la rue, non seulement par l'orientation de ses bâtiments, mais encore par l'édification des éléments de mise en défense de ses résidences (barrières, grilles, plantations, etc.). Les collines restent, en revanche, pleinement visibles et appréciables, depuis l'intérieur des appartements, par leurs occupants. Finalement, le paysage concourt bien plus à qualifier les opérations immobilières que leur quartier d'implantation. S'il est une valeur ajoutée de l'urbanisation ici à l'œuvre, il n'ajoute malheureusement rien à la valeur de l'urbanisme qui la régit.

2.2-De la décontextualisation à la banalisation : l'altération du paysage

L'altération du paysage intervient lorsque l'urbanisation d'un secteur, d'un quartier, d'un îlot ou d'une parcelle perturbe plus ou moins fortement la perception de tout ou partie d'un paysage. Celui-ci n'est pas forcément nié, mais donne lieu à des interprétations urbanistiques qui rompent brutalement avec ses caractères intrinsèques et donc avec le sens profond des lieux. Empreinte d'une grande subjectivité, puisqu'elle tend à mettre en tension des représentations individuelles et collectives souvent contradictoires, cette dynamique peut objectivement se mesurer tant par la perte de cohérence, de lisibilité et d'harmonie du paysage que par la désagrégation de son appréhension collective par la population. De fait, avec ce processus, le paysage agit beaucoup moins comme facteur d'unité territoriale. Pire, il peut faire l'objet de controverses. Son altération relève alors de la combinaison de

mutations temporelles et spatiales. De mutations temporelles, tout d'abord, parce que l'urbanisation actuelle s'imprime de façon très rapide sur des territoires qui se sont constitués dans le temps long. Elle impose ainsi son rythme et son immédiateté. De mutations spatiales, ensuite, parce que l'urbanisme contemporain tend à déstructurer les paysages au fur et à mesure qu'il lui appose sa propre signature ou qu'il fixe un vocabulaire urbanistique qui se conjugue fort mal avec l'existant. Il procède, en effet, soit d'une réelle décontextualisation, soit d'une profonde banalisation du paysage.

La décontextualisation de l'urbanisme

La décontextualisation de l'urbanisme contemporain s'exerce lorsque les modes d'urbanisation d'un secteur, d'un quartier, d'un îlot ou d'une parcelle ne prennent peu ou pas en compte les caractéristiques du paysage local, provoquant, par voie de conséquence, sa dégradation. Ce processus s'explique alors par des choix urbanistiques en termes de formes bâties, de matériaux et de couleurs des constructions, des types d'organisation et d'usages des aménagements qui s'intègrent peu ou pas à l'existant et participent mal aux équilibres paysagers établis. Ces choix peuvent être tout à fait volontaires et relever de gestes urbanistiques et architecturaux qui proposent de rompre délibérément avec le contexte. C'est, par exemple, le cas pour la réalisation de certains projets au sein de paysages urbains déjà constitués (espaces centraux notamment). Ceux-ci donnent lieu à des conceptions dont les résultats sont plus ou moins heureux. Parfois l'œuvre urbanistique et architecturale est une totale réussite et impulse une nouvelle dynamique paysagère. Parfois elle est médiocre et altère plus ou moins gravement le paysage urbain. Néanmoins, ces choix urbanistiques décontextualisés procèdent le plus souvent du manque de considérations, de la méconnaissance, voire de la totale ignorance des acteurs de l'urbanisme contemporain en matière de paysage. En réalité, ces manières de faire sont dictées par des considérations principalement économiques. Il s'agit, en effet, de produire des opérations à coûts restreints, quitte à se fonder sur des modèles, des compositions, des techniques et des matériaux qui tranchent avec les caractéristiques du territoire. Cette situation est alors d'autant plus préoccupante qu'elle ne laisse finalement que peu de place à l'expression des professionnels de la conception urbaine (architectes, urbanistes, paysagistes), susceptibles de mieux appréhender l'intégration paysagère des programmes. Ceux-ci sont pensés pour fonctionner tant bien que mal à l'intérieur de leur périmètre. En revanche, leurs impacts paysagers à une échelle plus vaste ne sont que rarement évalués en amont de la construction. Les effets de cette forme d'urbanisme décontextualisé sont surtout observables au sein des périphéries urbaines, tant par la réalisation de tissus pavillonnaires que par l'édification de zones d'activités et/ou commerciales en entrées de villes. A la faveur de mode de production peu qualitatifs, la première s'exerce de plus en plus sans l'intervention de concepteurs mais avec des stratégies individualisées hétéroclites. Pour des raisons économiques et commerciales qui consistent à construire à bas coûts des locaux fonctionnels et identifiables, la seconde engendre des aménagements particulièrement décontextualisés.



Figure n° 2-La décontextualisation de l'urbanisme

La figure n° 2 témoigne de cette possible décontextualisation de l'urbanisme contemporain. Elle présente une vue d'une entrée de ville. Ici, une petite cité médiévale de caractère s'est développée en harmonie avec un terroir agricole remarquable. Celui-ci donne à voir un paysage de bocage semi-ouvert, formé de prairies naturelles fauchées ou pacagées, délimitées par des haies vives composées de noyers et de pruniers. Sur les pentes se distinguent, par ailleurs, des bois de chênes. Or, en raison du déploiement d'une petite industrie très spécialisée, la ville enregistre un mouvement de périurbanisation assez marqué. Le mitage de maisons individuelles auto-construites à très bas coût s'accompagne ainsi de l'essor de multiples zones d'activités et commerciales périphériques. Le paysage s'en trouve, par conséquent, altéré et les entrées de ville, particulièrement propices à l'urbanisation, deviennent de véritables points noirs paysagers, visibles depuis l'ensemble du finage. En effet, sur ces espaces s'agglutinent autour de ronds-points des hangars commerciaux dont la forme (de simples boîtes), les matériaux bas de gamme (constructions en parpaings ou métalliques) et les couleurs (criardes pour attirer le client) se s'intègrent absolument pas au paysage. La figure n° 2 montre ainsi un décalage paysager flagrant entre la zone commerciale du premier plan et la structure agraire du second, entre des constructions inscrites dans la rapidité, voire dans l'éphémère, et une agriculture aux caractères multiséculaires.

La banalisation du paysage

La banalisation du paysage intervient lorsque l'urbanisation d'un secteur, d'un quartier, d'un îlot ou d'une parcelle se fait selon des modes de production standardisés que révèle, notamment, la mobilisation de formes, de techniques et de matériaux de construction non seulement très répandus mais encore

fortement dissociés du contexte territorial et paysager. Ce processus apparaît ainsi comme l'une des conséquences flagrantes de la globalisation de la fabrique urbaine. Les modes d'habiter et de vivre la ville sont, en effet, de plus en plus normés et généralisés. Ils s'expriment donc au travers de formes d'aménagements qui tendent à devenir tout aussi communes. De fait, pour garantir des constructions à coûts maîtrisés, l'urbanisation s'exerce suivant des modèles très établis, souvent uniques. Les formes traditionnelles de l'habitat font, par exemple, place à des configurations très courantes. L'emploi de matériaux régionaux, voire locaux, qui jusque-là instaurait une certaine harmonie paysagère entre les caractéristiques physiques et culturelles d'un territoire, est remplacé par l'utilisation des marchandises standards produites en masse, en divers endroits de la planète, et commercialisés par de grandes enseignes de distributions de portée internationale. Ce faisant, les spécificités du paysage sont progressivement gommées, même si parfois certains traits locaux sont conservés et plus ou moins bien réinterprétés. La répétition grandissante des mêmes motifs urbains aux faibles qualités paysagères conduit à la banalisation du territoire, à sa perte d'identité. Ce phénomène est ainsi particulièrement observable au sein des périphéries urbaines en proie au développement du tissu pavillonnaire.

La figure n° 3 en témoigne. Elle représente un fragment périurbain résultant d'un processus d'urbanisation périphérique d'un territoire, dont la matrice paysagère est une riche plaine agricole structurée, dans lequel s'intercalent des boisements. Le développement démographique et économique des villes-centre, se traduit en effet très souvent par une poussée urbaine centrifuge et diffuse. Un tissu pavillonnaire lâche vient ainsi s'immiscer au sein des finages, transformant les champs en support foncier dédié au déploiement des routes de dessertes, des jardins privatifs et surtout des maisons individuelles. Celles-ci sont édifiées, dans le cadre de programmes de promotion immobilière, suivant des principes d'urbanisme standardisés : les aménagements sont ramenés à des formes extrêmement simples, réalisés de manière contiguë pour faire baisser les coûts de production et construits avec des matériaux communs (parpaings pour l'extérieur, placoplâtre pour l'intérieur et plaques de pvc imitant l'ardoise sur les toits). La multiplication de cette figure urbaine au sein du territoire contribue alors fortement à la banalisation de son paysage.



Figure n° 3-La banalisation du paysage

2.3-De la négation à la destruction du paysage

La destruction correspond au niveau ultime de la dégradation du paysage. Elle intervient lorsque l'urbanisation d'un secteur, d'un quartier, d'un îlot ou d'une parcelle condamne à plus ou moins long terme les caractères intrinsèques d'un paysage. Celui-ci est, dans ce cas, totalement nié par les choix urbanistiques à l'œuvre. Ces derniers ne se fondent pas sur des particularités endogènes du territoire, ni sur le sens des lieux, mais bel et bien sur des logiques exogènes propres, dépendant notamment de paramètres économiques. Pour les promoteurs de cet urbanisme, il s'agit en effet, le plus souvent, de profiter au maximum de la constructibilité d'un secteur afin d'y implanter des édifices qui prétendent répondre aux besoins locaux en termes de croissance et de développement. Se dessine ainsi une dynamique massive et brutale qui, à l'échelle du territoire, s'imprime dans l'espace tout en imposant sa temporalité. Ce faisant, l'urbanisation à l'œuvre ne s'intègre non seulement pas à l'armature paysagère existante, mais conduit encore à l'effacement progressif et définitif de sa matrice perceptible. Certes, elle peut donner lieu à un tout autre paysage urbain produisant ses propres effets, ses propres aménités et ses propres impressions, mais ceci se fait au mépris de l'existence et de la perpétuation d'un autre paysage déjà constitué. Ce processus pose alors de véritables questions patrimoniales. Car, pour répondre à des attentes qui à bien des égards peuvent apparaître comme conjoncturelles et peut-être même volatiles, il condamne à jamais les structures territoriales héritées dont témoignent des paysages posés comme des traits d'union entre le passé et le présent des lieux. Cette négation absolue du paysage pouvant aboutir à sa disparition reste notamment associée à l'urbanisation touristique et, plus particulièrement, à l'urbanisation touristique littorale. Sur les côtes, en effet, l'industrie touristique génère de telle plus-value qu'elle continue d'être le moteur d'une artificialisation agressive du rivage et de ses paysages.

La figure n° 4 en témoigne. Elle présente une vue de ville littorale. Ici, un petit port de pêche traditionnel s'est vu totalement transformé en une station balnéaire de premier plan. A la faveur de plans d'urbanisme permissifs, une cité verticale entièrement tournée vers le tourisme de masse s'est ainsi développée. Sa trame urbaine orthogonale, organisée parallèlement au rivage, s'est alors complètement surimposée à la matrice paysagère locale. A grand renfort de terrassements, une véritable concentration de tours s'est implantée sur la bande littorale en gommant non seulement les caractéristiques patrimoniales du site mais en limitant encore ses rapports au grand paysage. Focalisée sur son industrie touristique, la ville n'instaure, en effet, que peu de relations paysagères avec les montagnes de son arrière-pays. Pire, la plage et la mer y semblent cantonnées à leurs seules dimensions fonctionnelles et notamment ludiques.

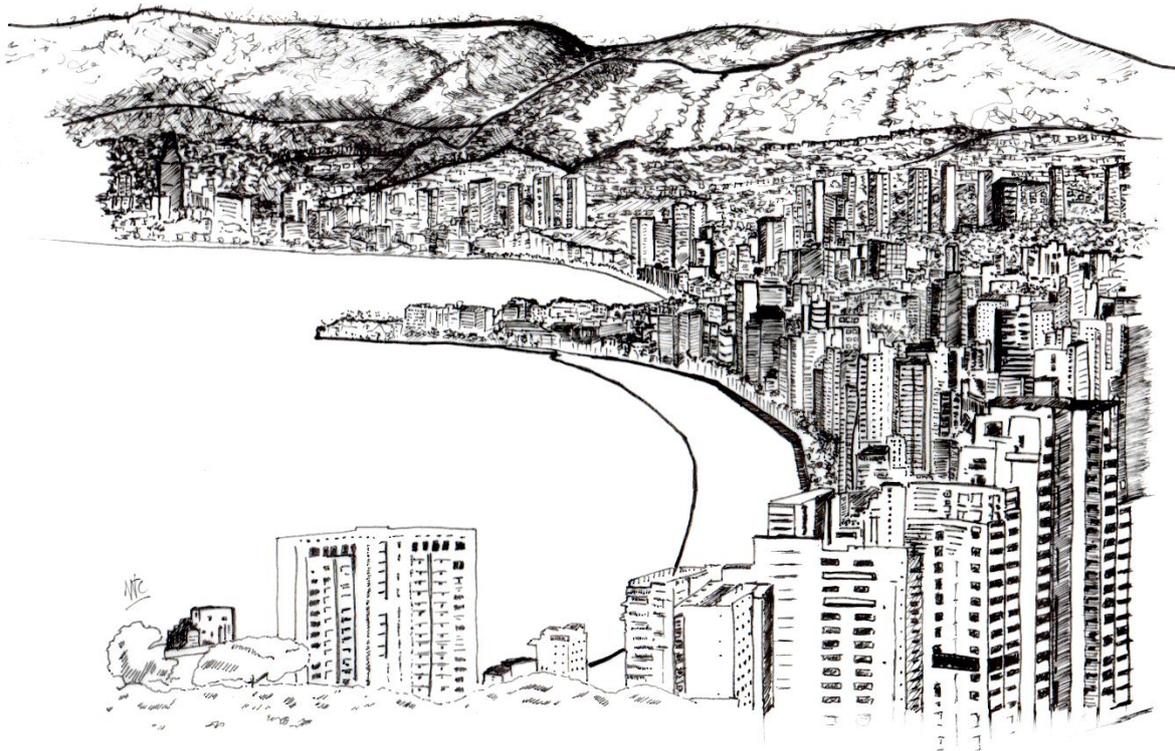


Figure n° 4 : la destruction du paysage

2.4-La dégradation des paysages urbains révélatrice de problèmes écologiques

Les modes opératoires de l'urbanisme contemporain, qui sous-tendent donc plusieurs dégradations paysagères, ne s'exercent pas sans engendrer de profonds problèmes environnementaux, au premier rang desquels figure l'érosion dramatique des différentes formes de natures urbaines et de leur biodiversité. Force est alors de reconnaître que le paysage et l'écologie relèvent, face à l'urbanisation, des mêmes difficultés, des mêmes menaces. Bien que dépendant de champs conceptuels distincts, ils peuvent, à ce titre, être envisagés de manière unitaire. Mieux, la détérioration du paysage au sein des différents territoires de l'urbain peut, à bien des égards, être considérée comme révélatrice d'un déclin plus ou moins profond de leurs richesses et de leurs fonctionnements écologiques. Ainsi, la privatisation d'un paysage naturel urbain traduit-elle assurément la fermeture d'un milieu pouvant conduire, à terme, à la constitution d'un isolat écologique menacé par son confinement. De la même ordre d'idée, l'altération d'un paysage urbain composé en partie de divers espaces à caractère naturel témoigne certainement de la fragmentation du milieu et donc de la remise en cause de son fonctionnement écologique. Enfin, il va

sans dire que la destruction d'un paysage naturel sous les effets de l'urbanisation s'accompagne inévitablement de la disparition des milieux qui lui sont associés. A l'inverse, les politiques publiques et les stratégies de planification et de projet en faveur du paysage sont souvent garantes de l'amélioration de la biodiversité des territoires. Dans un contexte de crise environnementales, paysage et écologie relèvent donc de logiques communes qui appellent à un traitement conjoint au sein de pratiques urbanistiques renouvelées.

3-Le paysage comme fondement, moyen et finalité d'un urbanisme renouvelé

Les modes opératoires de l'urbanisme contemporain ont donc des effets négatifs sur les paysages. Aussi préoccupant soit-il, ce constat ne pourrait à lui seul justifier et défendre l'idée vaine d'un arrêt ferme et définitif de toute forme d'urbanisation. Au nom de sa préservation, il ne s'agirait pas, en effet, d'enfermer le paysage dans une vision non seulement fixiste (car le paysage est aussi une dynamique en perpétuelle évolution), mais encore trop naïve des réalités urbaines (car le paysage ne peut se penser en opposition avec les besoins croissants des populations en termes de logements et d'activités). Il n'est pas exclu, en revanche, d'envisager des approches d'urbanisme plus respectueuses du paysage. Cela semble d'autant moins illusoire que, par le passé, quelques grandes figures de la conception ont grandement œuvré à ce rapprochement. Loin des courants de pensée dominant encore largement la planification et le projet, quelques propositions théoriques plus ou moins récentes continuent, en outre, à influencer certaines expériences d'urbanisme que nous pouvons qualifier de volontairement paysagères. Dès lors, il convient ici d'en témoigner, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité. Il s'agit surtout de mettre en évidence des logiques opératoires renouvelées et favorables au paysage, celui-ci étant dorénavant considéré comme le trait d'union entre des problématiques anthropiques et écologiques.

3.1-Les précurseurs du dialogue entre urbanisme et paysage

Si, aujourd'hui, le dialogue entre urbanisme et paysage relève d'enjeux particulièrement importants, il ne découle pas pour autant d'une pensée exclusivement inscrite dans le présent. Au cours de l'histoire de la fabrique urbaine, certains grands théoriciens et praticiens de l'architecture de l'urbanisme et du paysagisme ont, en effet, dressé de ponts entre ces deux champs d'application, par-delà les segmentations disciplinaires stériles. Ils ont ainsi agi en faveur de ce rapprochement à travers leurs projets. A cet égard, avec l'édification au XVII^e siècle des jardins de Versailles et de la promenade connue de nos jours sous le nom de Champs-Élysées, d'aucuns attribuent au jardinier-paysagiste André Le Nôtre la paternité d'un urbanisme qualifié de végétal. Mais, c'est certainement au cours du XIX^e que ce type de conceptions paysagères se généralisent et donnent lieu, partout en Europe, à de multiples applications. C'est ainsi qu'en Espagne, le pionnier de l'urbanisme contemporain, Ildefonso Cerdà, introduit, dans son projet de cité intégrale, la devise « ruraliser l'urbain, urbaniser le rural », principe fondamental selon lequel est établi, en 1859, le plan d'extension de Barcelone (Eixample). En France, dans le Paris du Second Empire et d'Hausmann, Alphand et Barillet-Deschamps conçoivent des projets d'aménagements paysagers novateurs. Les espaces publics ainsi établis, parmi lesquels figurent de nombreux jardins (bois de Boulogne et de Vincennes, le parc Monceau, le parc des Buttes-Chaumont), fixent un archétype urbain qui s'exporte dans toute l'Europe. Celui-ci perdure sous diverses formes tout au long de la première moitié du XX^e siècle, au travers, notamment, des grands plans d'urbanisme réalisés par le britannique Raymond Unwin ou les français Jean Claude Nicolas Forestier et Henri Prost dont les travaux sur les systèmes de parcs s'inscrivent dans la lignée des parkways de l'américain Frederick Law Olmsted. Parallèlement, en Angleterre, un projet urbain original voit le jour sous l'impulsion d'Ebenezer Howard. Celui-ci propose, en effet, de créer de véritables cités-jardins, cumulant

à la fois les bienfaits de la ville et ceux de la campagne, selon la théorie des trois aimants. Edicté en 1898, ce projet d'urbanisme se propage en Europe, en influençant l'édification de quartiers et de villes où construit et non-construit tendent à s'unir dans une relation d'équilibre. D'une certaine manière, cette expérience annonce l'intervention de concepteurs qui vont, à la suite de la Seconde Guerre mondiale, intervenir dans le cadre de la construction ou de la réhabilitation des cités d'habitat collectif de banlieues, en posant le paysage comme fondement projectuel de la fabrique d'un cadre de vie de qualité. Il convient, par exemple, de citer le nom de quelques grands paysagistes français qui ont œuvré dans ce sens : Bernard Lassus, Michel Corajoud ou encore Jacques Simon. Aujourd'hui, certaines théories d'urbanisme convoquent à nouveau le paysage pour répondre aux défis de la périurbanisation et de la métropolisation.

3.2-La Métropole-Jardin : le paysage comme fondement, moyen et finalité de la planification

Parmi les idées structurantes et porteuses d'espoir pour l'affirmation d'une planification paysagère, figure un concept, presque oublié, issu de l'aménagement du territoire français des Trente Glorieuses : la Métropole-Jardin. Bien que formulé il y a 50 ans par l'Organisation d'études d'aménagement de la Loire Moyenne (OREALM) dans le cadre particulier de l'aménagement de la Loire-Moyenne et malgré le relatif échec de sa mise en œuvre, ce concept relève d'une réelle actualité. Comme oxymore, il ose en effet accoler deux termes qui renvoient à des réalités territoriales supposément opposées : la métropole d'une part, prise en tant que vaste réseau urbain caractérisé par la complexité, la vitesse, et les flux et le jardin d'autre part, pris en tant que lieu restreint et circonscrit caractérisé par la simplicité, la lenteur et l'intime. Comme projet, le concept de Métropole-Jardin propose, dès son origine, de conjuguer les possibilités qu'offre l'infiniment grand avec le confort que sous-tend l'infiniment petit. A partir de 1968, il considère ainsi le développement des villes d'Orléans, Blois et Tours au sein d'un réseau métropolitain interdépendant du Bassin parisien, car relié à la capitale par un mode de transport à très grande vitesse : l'aérotrain de Jean Bertain. Dans le même temps, il introduit le principe de coupures vertes dans l'aménagement du territoire et annonce, par conséquent, l'idée de « vide structurant ». En outre, l'expérience de la Métropole-Jardin figure parmi les premiers projets territoriaux à formellement mobiliser le paysage comme élément projectuel à une échelle aussi vaste, en formulant des réponses de planification paysagère adaptées au contexte local et en s'appuyant sur une figure professionnelle émergente : le paysagiste d'aménagement.

A posteriori, le concept de Métropole-Jardin apparaît donc comme anticipateur, stimulant et pleinement adapté aux enjeux tant territoriaux qu'environnementaux de notre époque. Dès lors, sa réinterprétation dans le contexte actuel suppose de dresser un trait d'union entre des logiques de projet désormais inscrites à l'échelle métropolitaine et des modes écologiques de penser l'aménagement du territoire. A cet égard, la Métropole-Jardin pose le paysage non seulement comme le mode d'interrogation, voire de dépassement, des rapports traditionnels à la nature, mais encore comme le fondement, le moyen et la finalité de la planification et de l'urbanisme. Le projet de Métropole-Jardin fait donc du paysage la matrice du cadre de vie métropolitain mais mobilise aussi la figure du jardin pour caractériser l'habitabilité d'espaces urbains réticulaires et composites. De fait, avec lui, le paysage s'incarne dans le jardin. Ce dernier apparaît alors comme l'expression d'une volonté de changement dans la manière de concevoir et de gérer la nature, en général, et le vivant, en particulier, au sein des territoires métropolisés. Car, désormais, le processus de métropolisation fabrique, incorpore et adjoint des espaces bâtis ou non-bâtis de natures et de fonctions fort différentes. Cette diversité entraîne le plus souvent des approches partielles et partiales ainsi que des politiques sectorielles qui empêchent un traitement cohérent et articulé de tous les éléments de nature et de biodiversité. Partant de ce constat, le projet de Métropole-Jardin se propose de les appréhender de manière globale, au prisme du jardin. Quelle que soit leur échelle

ou leur situation, ces éléments de nature constituent, en effet, des composantes à part entière du vaste jardin métropolitain : ils fonctionnent en réseau sur le plan écologique et se répondent sur le plan paysager. Il convient donc de les aborder avec le même soin, avec la même bienveillance jardinière, en respectant leur spécificité mais en les considérant aussi comme une partie de l'ensemble territorial. Pour ce faire, il s'agit de renouer avec un paysagisme d'aménagement fondé sur la transdisciplinarité des sciences du paysage.

3.3-La planification écologique : connaître les paysages pour agir sur les territoires

La planification écologique est une méthode d'élaboration de projets d'aménagement du territoire inventée au cours des années 1960. Elle a été formulée dans l'ouvrage *Design with Nature* (1969) par le professeur et praticien Ian McHarg, fondateur du département d'architecture paysagiste de l'Université de Pennsylvanie.

Cette approche représente un tournant marquant dans l'histoire de la planification, en ce sens qu'elle substitue, très tôt, les valeurs d'une certaine éthique environnementale aux traditionnels principes esthétiques de fabrique urbaine et territoriale. Elle prône, à cet égard, une connaissance poussée de la nature et, de fait, une réelle reconnaissance de ses fonctions au sein de processus d'urbanisation. Pour ce faire, elle mobilise la carte non seulement comme élément d'analyse d'un territoire donné (prérequis à l'action) mais encore comme outil de projet (finalité de l'action). En matière d'analyse du territoire, la carte devient, en effet, un outil de croisement de différentes couches d'informations issues d'expertises relevant de disciplines scientifiques variées (géographie, sociologie, économie, écologie, hydrologie, pédologie, etc...). Cette méthode préfigure, à ce titre, les études paysagères aujourd'hui réalisées à l'aide de Systèmes d'Information Géographique (SIG). Ces différentes données cartographiées sont ainsi superposées pour produire une analyse spatiale multicritère dont découlent des choix d'aménagement. Ceux-ci ont pour avantage principal de permettre le croisement, voire la mise en adéquation, dans un même cadre territorial, de considérations anthropiques et écologiques. En matière de projet, cette méthode revêt un caractère profondément déductif qui la singularise d'approches paysagistes plus traditionnellement inductives.

Elle a été appliquée dans de nombreux projets aux Etats-Unis et a suscité l'intérêt d'aménageurs européens notamment en France, au sein de la Société du Canal de Provence, où elle a directement inspiré l'aménagement de Toulon-Est et la ville nouvelle de Vitrolles.

3.4-Des sociotopes aux bio-sociotopes : la valeur des lieux de nature comme fondements de la planification paysagère

En référence au biotope, le sociotope se définit comme « un lieu tel qu'il est utilisé par gens ». Ce concept est issu du travail conjoint de deux architectes-paysagistes suédois : Alexander Ståhle et Anders Sandberg. Il est expérimenté pour la première fois de 1996 à 2002, dans le cadre de la planification de Stockholm. La méthode des sociotopes cherche ainsi à favoriser le développement des parcs et des espaces naturels, tout en permettant la densification et la croissance urbaines. Pour ce faire, elle se fonde, dans un premier temps, sur un recensement exhaustif des espaces à caractère naturel au sein d'un territoire donné (intercommunalité, commune, quartiers, etc.). Sur la base de cet inventaire, elle requiert, dans un second temps, l'avis d'experts qui, grâce à l'utilisation d'un protocole d'observation normée, déterminent les modes d'utilisation et surtout la valeur sociale de chaque lieu identifié, de chaque sociotope. Dans un troisième temps, elle s'appuie sur la réalisation d'une enquête auprès des usagers afin de faire remonter du terrain les valeurs réelles des espaces étudiés, qu'elles soient matérielles

(pratiques) ou immatérielles (représentations). Forte de cette démarche, la méthode des sociotopes se concrétise, dans un quatrième temps, par une synthèse exprimée sous forme d'une carte : la carte des sociotopes. Celle-ci permet alors de révéler des paysages et des lieux urbains par les usages qui en sont faits. Elle permet surtout aux acteurs du territoire d'effectuer des choix de planification : densifier sur les espaces ayant une faible valeur sociale ou, à l'inverse, créer, protéger et améliorer le fonctionnement des lieux de nature consacrés par les usagers.

Partie de Stockholm, la méthode des sociotopes a influencé l'aménagement de plusieurs territoires urbains, notamment en France avec l'adoption de documents d'urbanisme. Elle s'est révélée être un bon moyen de donner un sens social aux injonctions spatiales des dispositifs concernant les corridors écologiques ou trames « vertes et bleue ». Elle a permis, en effet, de mettre en exergue les pratiques et les représentations associées aux espaces à caractère naturel participant du fonctionnement écologique du territoire. A cet égard, la méthode des sociotopes peut *a priori* être perçue comme une façon d'équilibrer les rapports nature-culture dans une démarche de planification. Pourtant, en mettant la valeur d'usage au centre du processus de décision spatiale, elle peut aussi sembler procéder d'un certain anthropocentrisme. C'est pourquoi d'aucuns préconisent d'adjoindre à sa démarche une analyse plus précise du fonctionnement écologique des espaces à caractère naturels identifiés. Entre valeurs d'usage et valeurs écologiques, la méthode des bio-sociotopes ainsi créée permettrait de faire des choix de planification paysagère répondant à des impératifs à la fois naturels et humains.

3.5-La biorégion urbaine : l'approche territorialiste comme méthode de planification paysagère

La biorégion, telle que définie par ses promoteurs originels (Peter Berg et Raymond Dasmann), désigne un territoire délimité non pas par des choix politiques mais par des caractéristiques naturelles propres et habités, dans un profond respect des équilibres écologiques, par des communautés humaines et non humaines. Issu d'un mouvement éco-anarchiste américain des années 1970 (le biorégionalisme), ce concept tend à mettre l'accent sur des modes de vies pleinement adaptés et attentifs aux richesses naturelles des lieux qu'ils investissent.

Ce ne sont pourtant ni cette origine ni cette acception qui sont généralement associées à la biorégion. La parution de *La Biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun* de l'architecte, urbaniste et chercheur italien Alberto Magnaghi (Magnaghi, 2014) marque, en effet, le concept de son emprunte, sans pour autant s'inscrire dans la continuité des premiers écrits des biorégionalistes américains. De fait, la définition qui en résulte participe bien plus d'une vision influencée par l'approche territorialiste italienne. En tant que démarche renouvelée de planification, cette-dernière considère le territoire comme l'unité de base d'un projet résolument ancré dans local (Magnaghi, 2003). Elle se fonde ainsi sur une mise en exergue et une mise en valeur de ses ressources spécifiques qu'elles soient sociales, culturelles, politiques, économiques ou naturelles. Dès lors, dans l'approche territorialiste, la région devient une échelle de référence, un bien commun garant, par sa taille, d'interactions positives et dynamiques entre les composantes urbaines et rurales de l'espace vécu. En ce sens, elle se présente comme une alternative à la métropole et à son modèle d'urbanisation généralisé. Par ailleurs, créant en son sein les conditions nécessaires à l'équilibre des milieux qui la composent, la région défendue par l'approche territorialiste s'affirme en tant que biorégion. Son fonctionnement et son développement se renforcent du respect des richesses écologiques locales et de ses paysages.

De façon concrète, le concept de biorégion urbaine a d'ores et déjà influencé la planification de certaines aires métropolitaines marquées par le polycentrisme et la polyculture. Il permet de s'appuyer sur des diagnostics territoriaux multidisciplinaires et de décliner des choix de planification en fonction des

échelles territoriales, en vue de les transcrire dans des documents d'urbanisme. Les acteurs de terrain se montrent généralement intéressés par les questions de paysage dans les débats relatifs à la mise en place de corridors écologiques ou trames vertes et bleus.

3.6-L'urbanisme paysager (*landscape urbanism*) : le paysage comme moteur d'urbanisme de projet

Affilié à la pensée de Ian McHarg, le Landscape Urbanism est intimement lié au travail théorique de Charles Waldheim, James Corner et Mohsen Mostafavi, praticiens, enseignants et chercheurs américains. Il reste également associé à la publication d'un ouvrage collectif de référence : *the Landscape Urbanism Reader* (2000). Par rapport aux propositions précédentes, l'approche de l'urbanisme paysager est beaucoup plus projectuelle que planificatrice. Elle repose ainsi sur l'affirmation de démarches de paysage, en lieu et place des traditionnels apports de l'architecture, au sein des processus de la fabrique urbaine. Ce faisant, elle défend une vision plus radicalement écologique de l'aménagement. Bien que ses frontières soient encore fluctuantes, l'urbanisme paysager constitue donc une forme d'urbanisme renouvelée qui se singularise par la grande attention accordée, dans la conception, aux caractéristiques propres des sites et aux systèmes paysagers existants. Tentant d'apporter des réponses conjointes aux impératifs anthropiques et écologiques de l'époque, il appelle à penser et à agir par-delà la dichotomie nature/culture.

Il s'appuie, pour ce faire, sur quelques principes :

- Mieux adapté au contexte environnemental actuel, le paysage remplace l'architecture comme fondement du projet d'urbanisme.
- Le paysage est source de potentiels et d'opportunités.
- Pris comme contexte de projet, le paysage peut, néanmoins contenir des logiques architecturales et ingénieriales.
- Le paysage fait le lien entre les différents éléments qui le compose.
- L'urbanisme paysager répond à des situations territoriales, urbaines et écologiques complexes.
- Dépassant le périmètre du site pour atteindre la complétude du paysage, l'urbanisme paysager est efficient à toutes les échelles de projet, des plus fines aux plus vastes.
- Loin de toute considération nostalgique ou rétrograde, l'urbanisme paysager rejette l'opposition entre ville et paysage et les considère comme un tout.
- L'urbanisme paysager sous-tend des opportunités favorables aux interactions sociales.
- L'urbanisme paysager favorise les interactions, voire l'hybridation, entre les systèmes naturels et les systèmes ingénieriaux.
- L'urbanisme paysager se préoccupe tout à la fois du fonctionnement et de l'apparence du projet.
- L'urbanisme paysager s'attache à dévoiler l'invisible et notamment les infrastructures.

Bien qu'encore peu mobilisé par les acteurs de la fabrique urbaine, l'urbanisme paysager fait écho à des manières de penser et de faire qui relèvent, depuis longtemps, de la pratique paysagiste et procèdent d'un certain urbanisme de la révélation. Ce dernier tend, en effet, à qualifier des approches que puisent dans le substrat et la réalité du site pour faire émerger le projet et établir ses principes d'évolution dans le temps. D'aucuns considèrent, à cet égard, que le travail de grandes figures françaises du paysagisme international, telles que Bernard Lassus, Michel Corajoud ou Michel Desvigne, s'apparente directement à l'urbanisme paysager.

4-Dix principes pour un urbanisme renouvelé par le paysage

A contre-courant des réalités de terrain, les quelques propositions théoriques et pratiques ci-avant développées témoignent donc de la possible alliance entre urbanisme et paysage. Mieux, au-delà de leur seule valeur illustrative, ces exemples démontrent que le paysage se présente bel et bien comme le fondement, le moyen et la finalité d'un urbanisme renouvelé, c'est à dire d'un urbanisme capable d'intégrer à la fois les nécessités anthropiques et les impératifs écologiques de l'époque. En se fondant sur leurs enseignements, il est alors possible de décliner dix principes structurants de cet urbanisme renouvelé par le paysage.

4.1-Le paysage pour penser et agir par-delà nature et culture

Face à l'urgence environnementale que caractérise par exemple l'érosion dramatique de la biodiversité, il devient nécessaire de repenser les relations qu'entretiennent les hommes avec la nature. Cet impératif s'impose notamment aux disciplines de la fabrique territoriale et urbaine dont l'obsolescence programmée des corpus conceptuels et projectuels appelle, sans nul doute, à une importante mise à jour écologique. En effet, l'urbanisation actuellement à l'œuvre s'exerce encore grandement au détriment de l'équilibre ou, pire, de la pérennité des milieux. Cet état de fait résulte assurément de considérations, très occidentales, séparant nettement la nature et la culture et définissant l'homme comme le centre de référence de l'univers. Pourtant, de récentes avancées réflexives formulées par d'éminents penseurs contemporains, au premier rang desquels figurent l'anthropologue Philippe Descola, invitent à relativiser ces conceptions. Elles appellent surtout à envisager la distinction nature/culture comme une simple construction culturelle et sociale qu'il convient de pouvoir dépasser pour concevoir des rapports plus équilibrés à l'environnement. S'émancipant de l'anthropocentrisme forcené qui caractérise encore trop souvent les postures courantes, une telle affirmation requiert de supplanter les schèmes de pensée traditionnels qui opposent, par exemple, intérêts anthropiques et écologiques, bonnes et mauvaises espèces ou encore nature extraordinaire et nature ordinaire. Avec humilité, il convient, à cet égard, d'établir une véritable éthique du vivant dans l'urbanisme et l'aménagement, c'est-à-dire d'inventer des manières de penser et de faire une urbanisation qui répondent aux besoins des hommes sans compromettre totalement ceux des autres espèces. Reste, cependant, à trouver le bon canal d'expression de ce type d'approches qui, pour l'heure, butte encore trop souvent sur les attermoissements de parties prenantes enfermées dans des conceptions datées.

Le paysage peut indubitablement être ce canal d'expression. Parce qu'il repose sur un système de perceptions à la fois individuelles et collectives, il peut être, en effet, l'instrument dont se saisissent les individus, les groupes sociaux et les sociétés non seulement pour penser ces nécessités, à l'échelle globale, mais encore pour appréhender et entreprendre les changements écologiques de leur territoire, à l'échelle locale. L'intérêt croissant des sociétés urbaines pour la nature, la biodiversité et l'écologie ne peut donc s'abstraire de préoccupations à l'égard du paysage. A ce titre, les politiques publiques et les stratégies de planification ou d'urbanisme en faveur du maintien et du développement de la biodiversité urbaine (comme par exemple les dispositifs de corridors écologiques ou trames vertes et bleues) doivent gagner en efficacité en étant abordées sous l'angle intégrateur du paysage. En effet, à l'échelle locale, les approches strictement écologiques de l'aménagement restent encore trop souvent perçues, par les acteurs de la fabrique territoriale, comme de véritables injonctions faisant prévaloir les équilibres naturels sur les besoins humains. En revanche, les approches paysagères suscitent beaucoup plus de consensus. Le paysage est perçu, il est vrai, de manière assez diverse pour être saisi par tout un chacun et pour finalement apparaître comme un objet de médiation entre les impératifs écologiques et les nécessités anthropiques d'un territoire. Incarnant les interactions qui se tissent entre des facteurs naturels

et humains, il ne saurait désormais se contenter de démarches qui le limite uniquement à des considérations esthétiques, alors qu'il revêt également des dimensions économiques, sociales, culturelles, environnementales, écologiques, politiques et éthiques. En matière de planification et de projet urbains, il appelle ainsi à un urbanisme profondément renouvelé, à un urbanisme qui pense et agit par-delà nature et culture.

4.2-Composer avec l'histoire et la géographie du territoire : le paysage comme socle d'un urbanisme renouvelé

À l'échelle des territoires et des lieux, le paysage est le résultat à la fois perceptible et tangible de l'interprétation que fait, à travers l'histoire, chaque société locale de la géographie qu'elle habite. Pendant longtemps, les hommes ont su être attentifs aux caractéristiques physiques de leur environnement (les climats, les sols, les dénivelés, la végétation, etc.) afin d'en tirer le meilleur parti et d'entretenir des paysages témoignant de leur attachement à leur portion de la croûte terrestre. Le projet d'urbanisme renouvelé ici proposé doit ranimer ce sens de l'habiter et de la symbiose. Car, en s'exerçant de manière rapide sur des paysages qui se sont constitués de façon lente, les formes d'urbanisation actuellement à l'œuvre s'inscrivent le plus souvent en rupture avec les dynamiques territoriales qui les ont précédées. De fait, elles impriment, à l'échelle locale, des logiques d'urbanisme globalisées qui tendent non seulement à gommer les spécificités des lieux, mais encore à imposer des compositions urbaines banales qui invisibilisent les trajectoires du territoire, ses héritages dus au passé et ses asperités sensibles.

Pour en finir avec ces manières délétères, il convient de proposer un urbanisme qui s'appuie sur des relations toujours contextualisées au paysage. Cela peut passer par une série de mesures très concrètes, comme par exemple la lutte contre l'homogénéisation des constructions par l'accompagnement des filières locales d'approvisionnement en matériaux. Cela peut surtout passer par de nouveaux modes de penser et de faire. A ce titre, le paysage doit être considéré comme le fondement, le moyen et la finalité d'une démarche urbanistique renouvelée. Celle-ci doit ainsi tracer un trait d'union entre la géographie et l'histoire des territoires et des lieux. Il ne s'agit pas, pour autant, de l'inscrire dans une reproduction étriquée de l'existant qui consisterait à caricaturer à l'extrême les particularités territoriales tout en profitant des moyens standardisés de construction. Il s'agit, au contraire, de proposer un urbanisme innovant qui se place, tant sur le fond que sur la forme, en continuité avec l'existant, dans le sens des dynamiques du territoire mais en harmonie avec ses paysages. Pour cela, il convient sans nul doute d'interroger les modes de faire actuels d'un urbanisme progressivement délégué à des opérateurs privés bien plus guidés par des logiques de rentabilité et de profits que par des soucis d'intégration et de contextualisation de leurs programmes. Sans obligatoirement remettre en cause ces mécanismes, il faut renforcer la capacité de maîtrise des parties prenantes publiques en inventant des formes d'urbanisme qui repensent la planification paysagère et le projet de paysage. A cet égard, il semble important de réaffirmer la présence d'hommes de l'art (architectes, urbanistes, paysagistes) dans la fabrique urbaine contemporaine, face à la domination de plus en plus prégnante de l'ingénierie, de la technique et de la finance. Si cette culture de projet arrive encore à s'exprimer dans le cadre de grandes opérations réalisées au sein des centres-villes, elle reste bien trop marginale dans l'encadrement de l'urbanisation périphérique qui pose pourtant de nombreux problèmes paysagers. Dans ce contexte particulier, il s'agit de réinsuffler de l'intelligence, de la sensibilité et de la créativité à la fois à l'échelle du grand paysage pour asseoir des logiques d'(a)ménagement des territoires et à l'échelle des paysages quotidiens pour améliorer la qualité des cadres de vie.

4.3-(A)ménager les paysages en faveur des natures urbaines

Face aux dérives de l'urbanisme contemporain, il faut désormais adjoindre, voire substituer, aux logiques d'aménagement du territoire de véritables logiques de ménagement du paysage. Cet impératif est particulièrement prégnant en matière d'écologie urbaine. En effet, si certaines démarches de planification en faveur du fonctionnement écologique des territoires urbains (comme par exemple les dispositifs concernant les corridors écologiques ou trames vertes et bleues) tendent timidement à s'affirmer, elles ne se fondent bien souvent que sur l'identification, la protection et la mise en réseau de grands éléments de nature remarquable, voire extraordinaire. L'aménagement urbain, lui aussi, intègre de plus en plus la nature dans les programmes d'urbanisme. On voit ainsi naître divers projets de renaturation de la ville, parfois à des endroits intensément urbanisés. On tend alors à recréer de la nature, des dynamiques naturelles même, là où tout était minéralisé et inerte. Ces projets se font parfois en grand frais et sur la base de logiques très horticoles. On cherche encore à créer des effets esthétiques à l'aide de palettes végétales plutôt qu'à initier de véritables dynamiques écologiques. Or, dans le même temps, au sein des mêmes territoires, les mêmes outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme permettent la disparition d'éléments de nature plus ordinaires pour les besoins du développement humain et urbain. Ces éléments de nature plus ordinaires sont, notamment, des espaces ouverts composés d'éléments du tiers paysage (friches et délaissés végétalisés) mais aussi de jardins. Sur les mêmes territoires urbains et souvent sous l'étendard du développement durable, on se retrouve ainsi devant un paradoxe qui consiste à recréer de manière artificielle de la nature là où il n'y en avait pas avant et à artificialiser la nature là où elle existait et fonctionnait déjà.

Pour répondre à ce paradoxe résultant de postures datées de l'aménagement du territoire, il convient donc d'affirmer des logiques de ménagement du paysage. Il ne s'agit plus, en effet, de considérer l'espace, le sol et les éléments de nature comme des ressources infinies, comme des biens de consommation illimités. Il faut prendre conscience, au-delà de leur seule utilité, de leur grande préciosité. Passer de l'aménagement du territoire au ménagement du paysage requiert de questionner profondément les paradigmes, même si ceux-ci sont considérés comme des solutions concrètes à la durabilité des territoires. Ainsi en va-t-il, par exemple, du dogme de la densification qui est continuellement présenté comme une solution urbaine à l'hypermobilité et donc aux émissions de gaz à effet de serre, mais qui, dans les faits, condamnent irrémédiablement des espaces ouverts urbains, des sols supports d'une riche nature ordinaire dont les effets écologiques sont indéniables. A cet égard, il s'agit aussi de changer de regard sur ces espaces et sur ce type de biodiversité ordinaire car, à peu de frais et d'entretien, ils sont garants de services écosystémiques multiples dans le milieu très contraint qu'est l'urbain.

4.4-Connaître et reconnaître la valeur écologique des paysages urbains

Les processus de périurbanisation et de métropolisation fabriquent, incorporent et adjoignent non seulement des « pleins » (espaces bâtis) mais encore des « vides » (espaces non-bâties) de natures et de fonctions fort différentes. Ces différences entraînent des approches partielles et partiales ainsi que des politiques sectorielles qui empêchent un traitement global et articulé de tous les éléments d'un territoire. Partant de ce constant, le projet d'urbanisme renouvelé ici discuté se propose de les considérer de manière unique, au prisme du paysage. Quelle que soit leur échelle ou leur situation, tous ces éléments constituent, en effet, des composantes à part entière de la complexité territoriale : ils fonctionnent de manière réticulaire et se répondent sur le plan paysager. À cet égard, il convient de les appréhender avec le même soin, sans aucun *a priori*. Il s'agit, tout particulièrement, de dépasser la hiérarchisation qui s'opère entre les différents éléments de nature, hiérarchisation qui distingue les éléments de nature

remarquable des éléments de nature plus ordinaire. Car la nature ne peut être au service d'un territoire que si ce territoire est, en retour, au service de la nature. Loin d'être cantonnée au rang de simple décor, cette dernière doit alors être considérée pour ses fonctionnements écologiques, et notamment pour ses mobilités floristiques et faunistiques. Chaque élément de nature, aussi petit ou banal soit-il, doit ainsi être compris, replacé et géré au regard de sa situation et de son rôle au sein du réseau écologique territorial. En urbanisme, remettre en cause toute hiérarchisation *a priori* des espaces est donc nécessaire pour asseoir de réelles continuités écologiques au sein de la matrice urbaine.

Pour ce faire, le ménagement du paysage doit reposer sur un recensement exhaustif de tous les éléments de nature et sur une meilleure compréhension de leurs caractéristiques, afin d'imaginer des réponses en termes de planification et de projets complètement contextualisées, c'est-à-dire pleinement adaptées aux spécificités socio-écologiques de chaque territoire. Cet effort de connaissance et de reconnaissance doit s'opérer en faisant fi des conceptions usuelles qui distinguent encore le beau et laid, l'utile et l'inutile ou encore l'extraordinaire et l'ordinaire. Il faut, par exemple, développer les cartographies de tous les espaces de nature en intégrant les espaces ouverts que constituent les friches, les délaissés, les jardins privés, etc. Il faut aussi cartographier les ressources (eau, air, sol) et leurs potentiels services écosystémiques. Dans tous les cas, il s'agit d'accroître la compréhension de ces éléments de nature et de leurs fonctionnements écologiques à l'échelle du territoire, car ils offrent des réponses concrètes aux enjeux urbanistiques actuels. Par exemple, les sols urbains procèdent pleinement des défis agricoles et alimentaires de l'époque.

4.5-Connaître et reconnaître la valeur agronomique des paysages urbains

Contrairement aux idées reçues qui les opposent de façon catégorique, villes et agriculture entretiennent, depuis leurs fondements, des relations de réciprocités. Celles-ci se sont néanmoins exprimées de manière plus ou moins soutenue à travers le temps. En Europe, à la faveur de moyens de transports peu performants, les banlieues agricoles ont eu pour fonction essentielle, jusqu'aux alentours de la Seconde guerre mondiale, d'approvisionner les citadins en denrées fraîches animales et végétales. Ces espaces périphériques ont profité, en retour, des apports des capitaux et des matières organiques fournis par la ville. Cependant, après la Seconde Guerre Mondiale, ces rapports d'interdépendance se sont étiolés. Le développement des moyens de transport a permis la venue, sur les marchés urbains, de denrées produites de plus en plus loin d'eux, au sein de bassins de production spécialisés. Dès lors, villes et agriculture se sont concrètement et symboliquement éloignées. Dans ce contexte, les espaces agricoles intra et péri-urbains sont très vite apparus comme des réserves foncières, destinées à l'urbanisation. Or, avec les crises sanitaires et agricoles des années 1990 (au premier rang desquelles figure la crise de « la vache folle »), l'agriculture est redevenue une question non seulement sociétale mais encore pleinement urbaine. Depuis, elle se voit investie, par une part croissante des citadins, de nouveaux rôles qui ne sauraient se limiter au simple cadre de la production. Garantie de la qualité des marchandises, valorisation des goûts, prise en compte des terroirs et des savoir-faire traditionnels, entretien des cadres de vie et de l'environnement, telles sont, notamment, les missions territoriales confiées à l'agriculture par un grand nombre d'urbains. Ces derniers sont alors particulièrement exigeants envers les espaces cultivés qu'ils connaissent le mieux et fréquentent le plus : les espaces agricoles intra-urbains, périurbains et métropolitains. Accompagnant, cette dynamique, nombre de collectivités territoriales éminemment urbaines tentent de mettre œuvre des politiques de maintien, de gestion et de développement de ces espaces, à des fins essentiellement alimentaires.

Aussi louables soient-elles, ces politiques tendent encore à aborder l'agriculture de manière sectorielle et fragmentée. Faute d'entrée générique sur la question, elles induisent, en effet, des approches soit

économiques, soit sociales, soit environnementales et divisent, par conséquent, ses parties prenantes. Pourtant, ici encore, le paysage peut être mobilisé pour ses capacités intégratrices, y compris sur le plan spatial. Car le processus d'urbanisation actuellement à l'œuvre englobe des espaces agricoles de différentes sortes. Le ménagement des paysages urbains doit ainsi s'en saisir pour faire émerger une véritable agriculture de territoire répondant à divers enjeux alimentaires. Il s'agit, par exemple, de limiter l'empreinte écologique des déplacements liées aux approvisionnements tout limitant la dépendance alimentaire des métropoles (actuellement limitée à quelques jours) vis à vis des bassins de production extérieurs. Il s'agit également de répondre aux attentes sociales de plus en plus prégnantes tant en termes de produits agricoles de proximités, identifiés comme sains et supérieurs, que de reconnexion directe avec la nature agricole. Pour ce faire, le ménagement des paysages urbains doit, d'une part, maintenir et développer les agricultures professionnelles existantes en les retournant vers le bassin de consommation local (circuits courts territorialisés) et en les accompagnant vers des pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement. Il doit, d'autre part, encourager de nouvelles formes d'appropriations professionnelles où habitantes dans l'intra-urbain en réservant des espaces pour des expériences d'agriculture en ville. Il doit, surtout, sanctuariser les sols, véritables biens communs territoriaux. Trop souvent, ceux-ci restent, en effet, considérés, par les acteurs de l'urbanisme, comme de simples surfaces susceptibles d'accueillir l'urbanisation alors qu'ils sont, en réalité, des ressources et des supports à de multiples services écosystémiques dont, notamment, la production de biomasse ou le maintien de la biodiversité. Pris comme moyen efficace pour renouveler l'urbanisme, le ménagement des paysages urbains appelle ainsi au développement d'approches transdisciplinaires des différentes formes de nature en ville parmi lesquelles figurent les sols.

4.6-Développer des approches transdisciplinaires du paysage

Pris en tant qu'élément d'intégration et de croisement de problématiques anthropiques et écologiques en faveur d'un urbanisme renouvelé, le paysage doit apparaître comme une réponse générique à différents enjeux territoriaux. En effet, il doit non seulement composer avec la complexité du phénomène urbain, mais encore avec celle d'une nature plurielle, porteuse de nombreux services écosystémiques. Il requiert, par conséquent, des compétences et des approches diverses relevant tant de champs scientifiques (sciences du vivant comme sciences humaines et sociales) qu'opérationnels et techniques (spécialités du projet). Il réclame alors des démarches décloisonnées, pluri ou interdisciplinaires, croisant des regards variés sur la réalité urbaine mais aussi, et peut-être surtout, des approches transdisciplinaires capables d'hybrider les savoirs et les savoir-faire pour penser au-delà des limites traditionnelles et agir de manière structurelle sur le territoire.

Dès lors, le paysage doit dépasser le simple champ de compétences de quelques spécialistes pour devenir le socle commun de réflexion et d'action des différentes parties prenantes de la fabrique urbaine. Il s'agit, pour ce faire, d'encourager le déploiement d'une véritable culture du paysage au sein des disciplines scientifiques et professionnelles, appelées à participer au renouvellement de l'urbanisme de planification et de projet. Cela passe par un effort d'éducation et de formation. Le paysage doit ainsi devenir un sujet transversal susceptible d'éveiller les architectes, les urbanistes et les paysagistes à l'écologie urbaine et, en retour, de sensibiliser les spécialistes de l'environnement aux mécanismes de l'urbanisation. Sur la base de cette culture partagée, les uns et les autres doivent pouvoir répondre aux défis actuels d'(a)ménagement du territoire. A cet égard, il semble important de susciter ces croisements disciplinaires dans le cadre de programmes de recherches et de formations de l'enseignement supérieur. Il faut notamment œuvrer en faveur de l'organisation de cours communs sur le paysage mais aussi d'ateliers et de workshops traitant de sa mise en pratique concrète dans l'urbanisme. De cette manière, il s'agit, par exemple, de développer une écologie et une agronomie urbaines résolument inscrites dans

la planification et le projet. Il semble important, par ailleurs, que cette culture transdisciplinaire du paysage sorte du domaine théorique et soit mise à l'épreuve de la réalité territoriale. Elle doit ainsi devenir une réelle exigence au sein des programmes d'urbanisme émanant notamment de la commande publique ou au sein des projets d'aménagements engageant les opérateurs privés. Pour cela, l'acculturation au paysage, synonyme d'une mise à jour des pratiques acquises, doit pouvoir se forger et intervenir tout au long du parcours des professionnels de la fabrique urbaine, tant du côté des maîtrises d'ouvrage que de celui des maîtrises d'œuvre. Le paysage doit, en effet, procéder du rapprochement de ces deux hémisphères de l'urbanisme contemporain et, par conséquent, agir en faveur d'une plus grande réciprocité entre planification et projet.

4.7-Poser le paysage comme trait d'union entre planification et projet

L'une des causes notables des dérives paysagères que sous-tend l'urbanisation contemporaine réside dans une certaine déconnexion entre l'urbanisme de planification, organisé autour d'acteurs publics, et l'urbanisme de projet, organisé autour d'acteurs privés. Porté par des collectivités territoriales qui se départissent progressivement de la production urbaine concrète, l'urbanisme de planification peut encore aisément apparaître comme surplombant et décontextualisé notamment parce qu'il fixe, à l'échelle locale, les modes d'applications de lois, de règles et de mesures déterminées à une échelle plus globale. Il continue d'ailleurs à s'exprimer au travers des documents de planification et d'urbanisme qui, malgré quelques évolutions, demeurent généralement bien plus régis par des logiques de zonage des constructibilités et des inconstructibilités que par des logiques de projet. Parallèlement, l'urbanisme de projet est de plus en plus dominé par des opérateurs entrepreneuriaux, au premier rang desquels figurent les promoteurs, qui doivent répondre à leurs propres nécessités économiques et financières tout en assurant l'intérêt collectif. De fait, la fabrique urbaine contemporaine se trouve écartelée entre différents impératifs qui non seulement s'expriment de manière désordonnée, mais tendent encore à accentuer la fracture entre les maîtrises d'ouvrage et les maîtrises d'œuvre.

Dans ce contexte, le paysage peut constituer le fil conducteur d'une démarche de projet innovante permettant de transcender les échelles et les acteurs. Comme outil opérant depuis l'échelle du territoire jusqu'à celle du lieu, le paysage mobilise, en effet, des positionnements complémentaires qu'il convient de finement coordonner. Il doit, à ce titre, s'appuyer sur une bonne articulation entre la planification et le projet d'urbanisme. Car, sans cette complémentarité, il est impossible de faire participer chaque élément paysager aux fonctionnements territoriaux et écologiques. Comme outil transversal, le paysage appelle, par ailleurs, à un dialogue accru entre des maîtrises d'ouvrage éclairées et des maîtrises d'œuvre éclairantes. En la matière, il ne peut y avoir de bons projets d'(a)ménagement sans la formulation d'une bonne commande. Eu égard à la complexité territoriale et écologique à laquelle il renvoie aujourd'hui, le paysage tend, par conséquent, à réhabiliter la pratique d'un paysagisme d'aménagement (traitant du paysage à l'échelle territoriale) en particulier au sein des maîtrises d'ouvrage, afin de programmer, planifier et créer les conditions de projets respectueux de l'équilibre entre les besoins anthropiques et les exigences écologiques de l'époque. La reviviscence du paysagisme d'aménagement, qu'il convient d'appeler de ses vœux, doit ainsi donner lieu à une planification paysagère qui, par et pour le paysage, s'érige en véritable trait d'union entre les logiques réglementaires descendantes et les logiques territoriales ascendantes. En d'autres termes, la planification paysagère doit permettre d'incarner et de contextualiser, en fonction des spécificités locales, les grands préceptes du ménagement du territoire. Elle doit encore créer les conditions d'affirmation et de contrôle d'opérations d'aménagement qui, loin d'altérer le paysage, l'exalte.

4.8- Faire émerger, par le paysage, de nouvelles formes urbaines sur la base de l'hybridation ville-nature

Souhaiter l'avènement d'un urbanisme renouvelé, garant d'une certaine équité entre toutes les formes du vivant et, par conséquent, soucieux des équilibres paysagers ne suppose pas, pour autant, de prôner une vision fixiste des territoires. En constante évolution, ces derniers réclament des démarches d'(a)ménagement dynamiques qui s'adaptent perpétuellement aux nécessités anthropiques et écologiques. Sous couvert de protéger les paysages et les écosystèmes dont ils témoignent, il ne s'agit pas, à cet égard, de nier les réels besoins en termes d'urbanisation qu'engendre la croissance régulière de la population urbaine. Mais, il ne s'agit pas non plus d'abandonner ces paysages et ces écosystèmes aux seules exigences anthropocentrées. Sans doute convient-il alors de forger des démarches urbanistiques qui concilient urbanisation et ménagement du territoire, y compris à l'échelle du projet et de l'opération.

Pour ce faire, le paysage peut être utilisé comme le fondement, le moyen et la finalité d'un urbanisme renouvelé. Il doit ainsi servir de référence permanente au sein du processus de conception et de réalisation des opérations. Ici encore, il ne s'agit pas d'imposer des visions arrêtées, nostalgiques ou rétrogrades de l'aménagement. Il s'agit, au contraire, de trouver dans la géographie et l'histoire du territoire, des idées de compositions et d'édification qui s'inscrivent en continuité, en harmonie, avec l'existant, tout en répondant de manière performante aux impératifs écologiques de l'époque. En tant que fil conducteur de projet, le paysage doit répondre aux besoins d'activités, de logements et de mobilités des populations, dans le respect absolu des ressources naturelles locales. Plus question, en effet, de sacrifier des espaces et des espèces sur l'autel d'un développement prétendument durable. De fait, le ménagement du territoire invite à de profonds changements de paradigmes quant à la croissance et aux manières d'y accéder. Il ne repose pas, pour autant, sur la seule sanctuarisation des espaces de nature. Il sous-entend également une sorte de mise en nature des tissus bâtis existants. Le ménagement du territoire appelle ainsi à des projets de régénération urbaine innovants définissant, par des compositions urbaines novatrices et respectueuses du vivant, de nouvelles formes d'hybridations entre ville et nature. La fabrique urbaine doit, en effet, pleinement participer du fonctionnement écologique des territoires. Elle doit aussi répondre aux attentes sociales en termes de qualité des cadres de vie et des environnements habités, qualité qui est désormais totalement inféodée à celle des paysages.

4.9-Composer avec les paysages quotidiens pour intégrer les habitants dans les choix urbanistiques

Synonyme de lourdes conséquences paysagères, le processus d'urbanisation actuellement à l'œuvre n'est pas seulement imputable aux orientations des collectivités territoriales ou à celles des opérateurs privés de l'urbanisme. Il doit aussi beaucoup aux aspirations sociales quant aux manières d'habiter les territoires. A bien des égards, celles-ci peuvent apparaître comme paradoxales, recherchant de plus en plus le contact avec une nature magnifiée mais contribuant, dans le même temps, à son altération par leurs modes d'expression urbanistiques, notamment lorsqu'ils sont centrifuges. Dans ce contexte, le ménagement du territoire passe indubitablement par une meilleure conscientisation des enjeux environnementaux et écologiques de la part des habitants. Et le paysage peut, là encore, en être un excellent vecteur. Toutefois, il ne s'agit pas ici de faire référence à des paysages exceptionnels, composés d'éléments remarquables voire extraordinaires, mais bel et bien à des paysages bien plus ordinaires qui composent le cadre de vie quotidien des habitants et définissent, de fait, leur rapport sensible au territoire.

C'est, en effet, à travers ces paysages ordinaires et quotidiens que se détermine l'attachement des habitants à l'environnement perçu et vécu. C'est donc à travers eux que peuvent se dessiner de potentiels leviers de mobilisation et d'entraînement citoyens en faveur du ménagement du territoire. A ce titre, ces paysages ordinaires et quotidiens doivent apparaître, à terme, comme l'expression spatialisée de la volonté de prendre soin de la nature, en général, et du vivant, en particulier. Dans un projet d'urbanisme renouvelé cela sous-entend, qu'en dépit de leur diversité, tous les acteurs du territoire puissent se saisir symboliquement ou matériellement des divers éléments qui composent les paysages locaux. Symboliquement, il s'agit alors de susciter l'inclination et la bienveillance à l'égard de ces différentes composantes. Matériellement, il s'agit d'introduire des modes de conceptions, de gestions et pratiques plus respectueux des tous les types de paysages auprès de leurs parties prenantes directes : acteurs de la fabrique territoriale et urbaine, gestionnaires, habitants, etc. Il s'agit encore d'accompagner ou de susciter des appropriations sociales plus larges. Pour ce faire, il faut encourager le développement d'une véritable culture du paysage auprès du grand public. Cet effort de démocratisation passe par l'éducation. L'enseignement du paysage doit ainsi pouvoir intervenir dès le plus jeune âge et se poursuivre tout au long de la vie. Car, pour les citoyens, son étude constitue sans nul doute une clef de compréhension du monde qu'ils habitent et, plus particulièrement, de la portion de la croûte terrestre qu'ils occupent. A l'heure où l'urbanisme tend à vouloir intégrer les habitants dans ses modes de conception, le paysage apparaît donc comme un moyen efficace d'atteindre cet objectif, révélant non seulement les enjeux de territoires locaux pris dans des changements globaux, mais donnant encore d'eux une vision dynamique. A ce titre, l'affirmation d'une culture citoyenne du paysage doit permettre d'insuffler des logiques d'urbanisme ascendantes pleinement conscientes des impératifs de l'époque et inscrites en continuité avec les fondements géographiques et historiques des territoires, sans pour autant être enfermées dans des considérations fixistes et passéistes des réalités de terrain.

4.10-Affirmer le ménagement du territoire et des paysages comme projet politique

L'avènement du ménagement du territoire repose sur des choix sociaux et politiques en totale rupture avec les modes de fonctionnements actuels. Relève-t-il pour autant de la simple utopie ? Force est de constater que cette manière renouvelée de concevoir et d'aborder l'urbanisme de planification et de projet apporte bel et bien des éléments de réponses concrets et réalistes aux questions que posent les urgences environnementales de l'époque. Mieux, il apparaît comme le fil conducteur d'un projet territorial cohérent, comme une sorte de feuille de route face aux incertitudes urbanistiques actuelles. Le ménagement du territoire permet, en effet, de poser le paysage non seulement comme le mode d'interrogation, voire de dépassement, des rapports traditionnels à la nature mais encore comme le fondement, le moyen et la finalité d'un urbanisme en phase avec les impératifs de l'époque. Ce projet d'ordre résolument politique fait ainsi du paysage la nouvelle matrice du cadre de vie. Il le mobilise, en outre, pour caractériser l'habitabilité d'espaces urbains de plus en plus réticulaires et composites. De fait, avec lui, le paysage est pris comme l'expression territoriale de rapports nature-culture apaisés, voire dépassés. A cet égard, le ménagement du territoire fondé sur un urbanisme renouvelé par le paysage réclame, dès aujourd'hui, des choix politiques clairs et responsables. Ceux-ci engagent, en premier lieu, toutes les instances représentatives des peuples à tous les échelons territoriaux et, par conséquent, les hommes et les femmes démocratiquement élus pour porter des changements de paradigmes devenus plus que nécessaires.

Conclusion

Dans l'ensemble des pays européens, l'intense urbanisation actuellement à l'œuvre résulte de processus centrifuges d'étalement urbain (périurbanisation et métropolisation) mais aussi de processus centripètes

de densification. Sur certains territoires, elle reste encore liée au développement appuyé du tourisme. Portée par des logiques de plus en plus dépendantes du secteur privé, cette urbanisation massive est, dans tous les cas, intimement corrélée aux modes opératoires, souvent brutaux, de l'urbanisme contemporain. Leurs effets conjugués tendent ainsi à se répercuter, de manière excessivement rapide, sur des paysages qui se sont constitués de façon extrêmement lente. Ce changement de rythme est à l'origine de mutations paysagères aussi notables que néfastes : privatisation, décontextualisation, banalisation, négation ou encore destruction des paysages. De fait, ces dynamiques négatives ne s'exercent pas sans engendrer de profonds problèmes environnementaux, au premier rang desquels figure l'érosion dramatique des différentes formes de natures urbaines et de leur biodiversité.

Bien qu'appartenant à des champs conceptuels distincts, paysage et écologie relèvent donc, dans l'actuel contexte d'urgence environnementale, de logiques communes qui appellent à un traitement conjoint au sein de pratiques urbanistiques renouvelées. Mieux, comme le montrent quelques propositions urbanistiques plus ou moins récentes, le paysage peut s'ériger en véritable trait d'union entre des problématiques anthropiques et écologiques. Parce qu'il repose sur un système de perceptions à la fois individuelles et collectives, il peut, en effet, apparaître comme l'instrument dont se saisissent les individus, les groupes sociaux et les sociétés pour penser les nécessités environnementales, à l'échelle globale, et pour appréhender et entreprendre les changements écologiques, à l'échelle locale. A cet égard, le paysage peut être un moyen efficace pour passer de logiques d'aménagement à des logiques de ménagement du territoire. Il peut également constituer le fil conducteur de démarches de projet innovantes permettant de transcender les échelles et les acteurs. Comme outil opérant depuis l'échelle du territoire jusqu'à celle du lieu, le paysage mobilise, il est vrai, des positionnements complémentaires et sous-tend une bonne articulation entre la planification et le projet d'urbanisme. Pour toutes ces raisons, il peut bel et bien être mobilisé à la fois comme fondement, moyen et finalité de pratiques urbanistiques renouvelées. Celles-ci doivent alors être garantes de modes de conception et de gestion plus respectueux des tous les types de paysages, y compris des plus ordinaires. Elles doivent également être garantes de modes d'appropriation large auprès de l'ensemble de leurs parties prenantes directes : acteurs de la fabrique territoriale et urbaine, gestionnaires et surtout habitants. Pour ce faire, il s'agit non seulement de susciter le développement d'une culture transdisciplinaire du paysage mais encore d'encourager sa démocratisation auprès d'un vaste public.

L'avènement de logiques de ménagement du territoire fondées sur un urbanisme renouvelé par le paysage réclame ainsi des choix politiques clairs et responsables qui engagent, en premier lieu, les États Parties à la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe. En la matière, ces derniers ont, en effet, toujours fait montre de leurs capacités d'anticipation, d'engagement, d'exemplarité et de démonstration.

Bibliographie

- Alonso W., 1964, *Location & Land Use*, Harvard University Press, Cambridge Mass.
- Alphand J.-C. A., 1867-1873, *Les Promenades de Paris*, Paris, Rothschild
- Ascher F., 1995, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, O. Jacob.
- Bauer G., Baudez G., Roux J.-M., 1980, *Banlieues de charme ou l'art des quartiers-jardins*, Aix-en-Provence, Pandora.
- Bauer G., Roux J.-M., 1976, *la rurbanisation ou la ville éparpillée*, Paris, le Seuil.
- Béal V., 2014, « Trendsetting cities » : les modèles à l'heure des politiques urbaines néolibérales - Métropolitiques [WWW Document], n.d. URL <https://www.metropolitiques.eu/Trendsetting-cities-les-modeles-a-l-heure-des-politiques-urbaines-neoliberales.html>
- Berger M., Fruit J.-P., Plet F., Robic M.-C., 1980, « Rurbanisation et analyse des espaces ruraux péri-urbains », *l'Espace Géographique*, n° 4, p. 303-313.
- Berger M., Gillette C., Robic M.-C., 1997, « L'étude des espaces ruraux en France à travers trois quarts de siècle de recherche géographique », *Strates*, URL : <http://journals.openedition.org/strates/634>
- Berlan-Darque M., Luginbühl Y, Terrasson D., 2007, *Landscapes: from knowledge to action*, Paris, Editions QUAE.
- Berry L., Dauvergne P., 1973, « Introduction du facteur paysager dans les plans d'occupation des sols de la Métropole-Jardin », *Urbanisme*, n° 138, p. 32-33.
- Besse J.-M., 2009, *Le Goût du monde : exercices de paysage*, Arles, Actes Sud.
- Bigando E., 2006, *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle)*, thèse, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.
- Bigando E., Bercovitz R., 2012, « Paysage en partage, partage des savoirs. Le paysage comme clé de la participation habitante dans le projet de création d'un Parc Naturel Urbain des berges du Gave de Pau ». Fondation Braillard architectes.
- Blanc N, 2009, « Vers un urbanisme écologique ? », *Urbia*, n° 8, p. 39-60.
- Blanchart A., Consalès J.N., Séré G., Schwartz C., 2019, « Consideration of soil in urban planning documents—a French case study », *J Soils Sediments* 19, p. 3235–3244. <https://doi.org/10.1007/s11368-018-2028-x>
- Blanchart A., Séré G., Cherel J., Warot G., Stas M., Consalès J.N., Schwartz, C., 2017, « Contribution des sols à la production de services écosystémiques en milieu urbain – une revue », *Eue* 11. <https://doi.org/10.7202/1050486ar>
- Blanchon B., 1999, « Les paysagistes français de 1945 à 1975, l'ouverture des espaces urbains », *Annales de la recherche urbaine*, n° 85, p. 20-29, URL : https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1999_num_85_1_2275.
- Blanchon, B., « Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation, 1945-1975 », *Strates*, n° 13, 2007, URL : <https://journals.openedition.org/strates/5723?lang=en>.
- Bonerandi E., Landel P.A., Roux E., 2003, « Les espaces intermédiaires, forme hybride : ville en campagne, campagne en ville », *Revue de géographie alpine*, T. 91, n° 4, p. 67-79.
- Bonneau E., 2016, *L'urbanisme paysager : une pédagogie de projet territorial*, thèse de doctorat en urbanisme et aménagement, Bordeaux, université Bordeaux Montaigne.
- Borsdorf A., Salet W., 2007, « Spatial reconfiguration and problems of governance in urban regions of Europe. An introduction to the Belgeo issue on advanced service sectors in European urban regions », *Belgeo*, vol. 1, n° 1, 1-12.
- Brundtland G. H., 1989, *Notre Avenir à Tous, Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement*, Les Editions du Fleuve, Paris (traduction française de Our Common Future-1987).

- Bureau de l'Urbanisme de la Ville de Stockholm, 2012, Manuel des sociotopes, traduit par le Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Lorient, 84 p.
- Cadene P., 1997, « Les couronnes périurbaines, des périphéries au cœur des agglomérations, Agriculture, Forêt et périurbanisation », Séminaire Bergerie Nationale de Rambouillet, Actes du séminaire du 6 novembre 1997, p. 16-24.
- Cerdà I., 1979, La Théorie générale de l'urbanisation (1867), Paris, Éditions du Seuil.
- Chalas Y., 2010, « La ville de demain sera une ville-nature », L'Observatoire 2010/2, n° 37, p.3-10.
- Charmes E., 2005, La vie périurbaine face à la menace des gated communities, Paris, L'Harmattan.
- Charmes E., 2011, La ville émietlée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine, PUF.
- Choay F., 1999, « De la ville à l'urbain, Urbanisme », n° 309, p. 6-8.
- Choay, F., 1979, L'Urbanisme : utopies et réalités, Paris, Éditions du Seuil.
- Clément G., 2004, Manifeste du Tiers paysage, Paris, Éditions Sujet/Objet
- Clergeau P., 2007, Une écologie du paysage urbain, Éditions Apogée.
- Clergeau P., 2015, Manifeste pour la ville biodiversitaire, Rennes, Éditions Apogée.
- Clergeau P., Blanc N. (dir.), 2013, Trames vertes urbaines : de la recherche scientifique au projet urbain, Paris, Le Moniteur.
- Consalès J.N., Goiffon M., Barthélémy C., 2012, « Entre aménagement du paysage et ménagement de la nature à Marseille : la trame verte à l'épreuve du local. », Développement durable et territoires, Vol. 3, n° 2, en ligne.
- Consalès J.N., Millias A., 2020. Aix-Marseille Provence : une Métropole-Jardin, Urbanités <http://www.revue-urbanites.fr/vm-consales-millias/>
- Conseil de l'Europe, Paysage et développement durable, les défis de la Convention européenne du paysage, Editions du Conseil de l'Europe, 2006. [https://rm.coe.int/16804897bd; www.coe.int/fr/web/landscape/publications](https://rm.coe.int/16804897bd;www.coe.int/fr/web/landscape/publications)
- Conseil de l'Europe, Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Textes fondamentaux 1970-2010, Editions du Conseil de l'Europe, 2010 ; [https://rm.coe.int/16804897ba; www.coe.int/fr/web/landscape/publications](https://rm.coe.int/16804897ba;www.coe.int/fr/web/landscape/publications)
- Conseil de l'Europe, Facettes du paysage : réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Editions du Conseil de l'Europe, 2012. [https://rm.coe.int/16802f299c; www.coe.int/fr/web/landscape/publications](https://rm.coe.int/16802f299c;www.coe.int/fr/web/landscape/publications)
- Conseil de l'Europe, Dimensions du paysage : réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Editions du Conseil de l'Europe, 2017. [http://rm.coe.int/1680714486; www.coe.int/fr/web/landscape/publications](http://rm.coe.int/1680714486;www.coe.int/fr/web/landscape/publications)
- Conseil de l'Europe, Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage : contribution aux droits humains, à la démocratie et au développement durable, Editions du Conseil de l'Europe, 2018. [https://rm.coe.int/16807bffdb; ; www.coe.int/fr/web/landscape/publications](https://rm.coe.int/16807bffdb;www.coe.int/fr/web/landscape/publications)
- Conseil de l'Europe, L'Alliance Prix du paysage du Conseil de l'Europe, Série Territoire et Paysage, Volume 1, 2017, N° 105, [https://rm.coe.int/168075f021; www.coe.int/fr/web/landscape/publications](https://rm.coe.int/168075f021;www.coe.int/fr/web/landscape/publications)
- Conseil de l'Europe, L'Alliance Prix du paysage du Conseil de l'Europe, Série Territoire et Paysage, Volume 2, 2020, N° 120 . [https://rm.coe.int/16809ce3d5; www.coe.int/fr/web/landscape/publications](https://rm.coe.int/16809ce3d5;www.coe.int/fr/web/landscape/publications)
- Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage (Série des Traités du Conseil de l'Europe n° 176), [www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/176; www.coe.int/fr/web/landscape/](http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/176;www.coe.int/fr/web/landscape/)
- Cormier L., 2015, « Les urbanistes et l'approche écologique de la nature en ville : une conciliation possible ? », Innovations agronomiques, n° 45, p. 83-93, URL : <https://www6.inra.fr/ciag/Revue/Volumes-publies-en-2015/Volume-45-October-2015>.
- Couch C., Leontidou L., Petschel-Held G., 2007, Urban Sprawl in Europe: Landscapes. Land-Use Change and Policy., Blackwell Publishing Ltd.

- Cueille, S. (dir.), 1989, *Le Vésinet, modèle français d'urbanisme paysager : 1858-1930*, Paris, Imprimerie nationale - Association pour le patrimoine de l'Île-de-France.
- Da Cunha A., 2009, « Introduction : urbanisme végétal et agriurbanisme. La ville entre artifice et nature », *Urbia*, n° 8, p. 1-20.
- Dacheux-Auziere B., Petit-Berghem Y., 2016, « La Grande-Motte et Sophia Antipolis : deux projets de paysage pour deux socio-écosystèmes forestiers méditerranéens », *Forêt méditerranéenne*, vol. 37, n° 3, p. 185-198.
- Darques R., 2015, « Mediterranean cities under fire. A critical approach to the wildland–urban interface », *Applied Geography* 59, p. 10–21. <https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2015.02.008>
- Davodeau H., 2005, « Les paysages, une nouvelle préoccupation dans la gestion des espaces périurbains », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 77, p. 65-84.
- Déjeant-Pons Maguelonne, *Protection et développement du bassin méditerranéen – Textes et document internationaux*, Ed. Economica, Paris, 1987 ; *La Méditerranée en droit international de l'environnement*, Ed. Economica, Paris, 1990 ; *Les droits de l'homme et l'environnement*, Editions du Conseil de l'Europe, 2002. <https://rm.coe.int/168059ab30>
- Delpirou A., Rivière D., « Réseau urbain et métropolisation en Italie : héritages et dynamiques », *Géoconfluences* [WWW Document]. URL <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/articles-scientifiques/reseau-urbain-et-metropolisation-en-italie-heritages-et-dynamiques>
- Descola P., 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard.
- Desjardins X., « Aménager pour se déplacer autrement dans les espaces périurbains : panne d'idées ou de volonté ? » [WWW Document]. URL http://encyclopedie-dd.org/spip.php?page=telecharger&id_article=272
- Desjardins X., 2017, *L'aménagement du territoire*, Paris, Armand Colin.
- Donadieu P., 2002, *La société paysagiste*, Arles, Actes Sud, 150 p.
- Donadieu, P., 2009, *Les Paysagistes ou les métamorphoses du jardinier*, Arles-Versailles, Éditions Actes Sud
- Donadieu, P., 2012, *Sciences du paysage, entre théories et pratiques*, Paris, Editions TEC et DOC.
- Dorier-Apprill E., Audren G., Garniaux J., Oz R., Stoupy A., 2008, « Ensembles résidentiels fermés et recompositions urbaines à Marseille », *Pouvoirs Locaux*, n° 78, 92-98
- Dubois-Taine G., Chalas Y. (dir.), 1997, *La ville émergente*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Duchemin E., Wegmuller F., Legault M., 2010, « Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers », *VertigoO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 10, n°2, en ligne.
- Dumazedier J., *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Seuil, 1962.
- Dumont M., Hellier E., 2010, *Les nouvelles périphéries urbaines. Formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*. Rennes, coll. *Espaces et Territoire*, Presses Universitaires de Rennes.
- Ernst I., 1991, « La planification spatiale allemande. Contexte et valeurs, historicité », *Les Annales de la Recherche Urbaine* 51, p. 82–92. <https://doi.org/10.3406/aru.1991.1602>
- Fertner C., 2012, « Urbanization, Urban Growth and Planning in the Copenhagen Metropolitan Region, with Reference Studies from Europe and the USA », *Forest and Landscape Research*, n° 154, Forest and Landscape Denmark, Frederiksberg.
- Fischler, R., 2015, « Cinquante thèses sur l'urbanisme et les urbanistes », *Revue Internationale d'Urbanisme*, n° 1.
- Fleury A., 2010, « Istanbul : de la mégapole à la métropole mondiale », in *Géoconfluences* [WWW Document]. URL <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/geoconfluences/doc/typespace/urb1/MetropScient9.htm>
- Forestier J. C. N., 1997, *Grandes Villes et Systèmes de parcs (1906)*, Paris, Norma.

- Fromonot F., 2011, « Manières de classer l'urbanisme », *Criticat*, n° 8, p. 41-61.
- Gallent N., Andersson J., Bianconi M., 2006, *Planning on the edge: the context for planning at the rural–urban fringe*, Routledge.
- Guilluy C., 2010, *Fractures françaises*, Paris, François Bourin éditeur.
- Hall P., Pain K., 2006, *The polycentric metropolis: learning from mega-city regions in Europe*, London, Earthscan.
- Hervieu B., Viard J., 2001, *Au bonheur des campagnes*, 2e éd., La Tour d'Aigues, Éditions de L'Aube
- Hodebert L., 2014, « Les influences théoriques et pratiques du système de parcs de Jean Claude Nicolas Forestier sur le travail d'Henri Prost en France. Expériences croisées 1913-1934 », *Cahiers thématiques*, n° 3, p. 85-95.
- Hubert J.-P., 2006, « La périurbanisation vue à travers la concentration de la population en Europe occidentale et son évolution depuis un siècle », *Belgeo*, *Revue belge de géographie*, p. 393–406. <https://doi.org/10.4000/belgeo.11735>
- Jollivet M. et Mathieu N. (dir.), 1989, *Du rural à l'environnement, La question de la nature aujourd'hui*, L'Harmattan.
- Kayser B. (dir.), 1996, *Ils ont choisi la campagne*, La Tour d'Aigues, Éditions de L'Aube.
- Lang J., 2005, *Urban design: a typology of procedures and products*, Oxford, Elsevier.
- Lardon S., Loudiyi, S., 2013, « Agriculture urbaine et alimentation : entre politiques publiques et initiatives locales », *Géocarrefour*, en ligne.
- Le Dantec J.-P., 2003, *Jardins et Paysages : textes critiques de l'Antiquité à nos jours (1996)*, Paris, Éditions de La Villette.
- Le Grontec P., 1977, « Les coupures vertes de la métropole-jardin en val de Loire : rêve et réalité ? » *Économie Rurale*, n°120, p. 26-33
- Leger-Smith A., 2013, « Analyse interprétative du discours du Landscape Urbanism et impact sur le développement des pratiques des paysagistes dans le contexte français », *Projets de paysage*, n° 9, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/analyse_interpretative_du_discours_du_landscape_urbanism_et_impact_sur_le_developpement_des_pratiques_des_paysagistes_dans_le_contexte_francais .
- Lévy A., 1999, « Urban morphology and the problem of the modern urban fabric: some questions for research », *Urban Morphology*, vol. 3, n° 2, 79-85.
- Lévy J., Lussault M., 2013, « Périphérisation de l'urbain. », *EspacesTemps.net*
- Lizée M.-H., Bonardo R., Mauffrey J.-F., Bertaudière-Montès V., Taton T., Deschamps-Cottin M., 2011, « Relative importance of habitat and landscape scales on butterfly communities of urbanizing areas », *Comptes Rendus Biologies*, n°334 (1), p. 74-84
- Loubière A et Vanier A. (dir.), 2018, *La planification à bout de souffle ?* in *Revue Urbanisme*, Printemps 2018, p. 30-63
- Luginbühl Y (dir.), 2013, *Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages. Des liaisons dangereuses ? PREDIT*, programme de recherche ITTECOP du MEDDE, Paris, La documentation française.
- Luginbühl Y. (dir.), 2015, *Biodiversité, paysage et cadre de vie. La démocratie en pratique*, Paris, Victoires Editions.
- Luginbühl Y., 1974, « Du jardinier au paysagiste », *Sciences et Avenir*, n° 31, p. 22-25.
- Luginbühl Y., 1991, *Le paysage rural, la couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ?*, *Etudes Rurales*, n° 121-124, p. 27-44. DOI : 10.3406/rural.1991.3308
- Luginbühl Y., Guillaumin G., Terrasson D. (dir.), 2012, *Paysage et développement durable*, Paris, Editions QUAE, Paris
- Magnaghi A., 2003, *Le projet local. Manuel d'aménagement territorial*, Mardaga, Collection Architecture + Recherches, 123 p.

- Magnaghi, A., 2014, *La Biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*, Eterotopia France, 176 p.
- Mariage T., 1990, *L'Univers de Le Nostre : Les origines de l'aménagement*, Liège, Mardaga.
- Marié M., 1985, « Aménagement et ménagement du territoire en Provence », *Le Genre Humain*, n°12, 71-92.
- Marot S., 1995, « L'alternative du paysage », *Le Visiteur*, n° 1, p. 54-81.
- Marot S., 1995, « Sub-urbanisme/super-urbanisme : de Central Park à La Villette », *Marnes : documents d'architecture*, n° 1, p. 300-353.
- Masboungi A. (dir.), 2002, *Penser la ville par le paysage*, Paris, Éditions de La Villette.
- Masboungi, A., 2008, *Faire la ville avec les lotissements*, Paris, Le Moniteur
- Mathieu N., 1990, *La notion de rural et les rapports villes-campagnes en France, des années 50 aux années 80*, *Economie rurale*, n°97, p. 35-41.
- Mathieu N., 1998, *La notion de rural et les rapports villes-campagnes en France, des années quatre-vingt aux années quatre-vingt-dix*, *Economie rurale*, n°247, p. 11-20.
- Mathis C.-F., Pépy É.-A., 2017, *La Ville végétale. Une histoire de la nature en milieu urbain : France XVII^e-XXI^e siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon.
- McHarg I., 1992, *Design with Nature (1969)*, New York, Wiley.
- Mendras H., 1991, *La fin des paysans*, Arles, Actes Sud, 434 p.
- Millennium Ecosystem Assessment, 2005, *Ecosystems and Human Well-being-Synthesis*, Washington DC, Island Press
- Mollie C., 2012, *Des arbres dans la ville : l'urbanisme végétal (1993)*, Arles, Actes sud.
- Mostafavi M., Doherty G. (ed.), 2016, *Ecological Urbanism*, Zürich, Lars Müller.
- Mougenot C., 2003, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme
- Novarina G., Métails D., Micheletto M., 2004, *La planification paysagère. Approche comparée France-Italie*, Grenoble, CRESSON - ministère de l'Écologie et du Développement durable.
- Pernet A., 2014, *Le Grand Paysage en projet : histoire, critique et expérience*, Genève, MetisPresses.
- Phlipponneau M., 1956, *La vie rurale dans la banlieue parisienne*, Paris, Armand Colin.
- Pinson D., 2004, « Urban planning: an «undisciplined» discipline ? », *Futures*, vol. 36, n° 4, 2004, p. 503-513, URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0016328703001915>.
- Poulot M., 2008, « Les territoires périurbains : « fin de partie » pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? », *Géocarrefour* [, Vol. 83/4.
- Poulot M., 2008, « Des territoires de projet en périurbain », *Historiens et Géographes*, n°403, p. 159-172
- PUCA, 2016. Cycle de séminaires [WWW Document]. URL <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/cycle-de-seminaires-retour-sur-vingt-ans-d-a797.html>
- PUCA, 2016. Cycle de séminaires [WWW Document]. URL <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/cycle-de-seminaires-retour-sur-vingt-ans-d-a797.html>
- Ratouis O., Vallet B., 2019, *La ville standardisée*, Paris-La Défense, PUCA
- Rollet M., 2018, « Aux origines de la « biorégion. Des biorégionalistes américains aux territorialistes italiens, Métropolitiques », URL : <https://www.metropolitiques.eu/Aux-origines-de-la-bioregion.html>
- Romeyer B., 2018, « Le paysagisme : source et ressource pour l'urbanisme ? Classification et état des lieux d'une fertilisation croisée », in *Projet de paysage*. <https://doi.org/10.4000/paysage.1131>
- Roux E., Vanier M., 2008, *La périurbanisation : problématiques et perspectives*, Travaux n° 8, La Documentation Française, DATAR, 87 p.
- Salvati L., 2019, « Farmers and the city: Urban sprawl, socio-demographic polarization and land fragmentation in a Mediterranean region, 1961–2009 », *City, Culture and Society* 18, 100284. <https://doi.org/10.1016/j.ccs.2019.03.001>

- Santini C., 2011, « "Les promenades de Paris" de Charles-Adolphe Alphand. Communiquer le projet de paysage à l'époque de Napoléon III », *Projets de paysage*, n° 6, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/_les_promenades_de_paris_de_charles_adolphe_alphand_.
- Sarı O.B.O., Ozdemir S., Uzun N. (Eds.), 2019, *Urban and Regional Planning in Turkey*, The Urban Book Series, Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-05773-2>
- Schneider A., Woodcock C., 2008, « Compact, dispersed, fragmented, extensive? A comparison of urban expansion in twenty-five global cities using remotely sensed, data pattern metrics and census information », *Urban Studies*, n° 45, p. 659–92.
- Semmoud N., Florin B., Legros O., Troin F., Gervais-Lambony P., 2014, *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*. Tours, Presses universitaire François Rabelais.
- Simeonova V., Van Der Valk A., 2016, *Environmental policy integration: Towards a communicative approach in integrating nature conservation and urban planning in Bulgaria* ». *Land Use Policy* 57, p. 80–93. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2016.05.017>
- Slak M. F., 2000, « Vers une modélisation du mitage, périurbanisation et paysage », *Études foncières*, n° 85, p. 33-38
- Soulard, C.-T., *Pratiques, politiques publiques et territoires : construire une géographie agricole des villes*. Mémoire d'HDR de Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 189 p.
- Stähle A., 2011, « Les sociotopes et le paysage des habitants », *Les Cahiers de l'IAU* no 159, p. 80-83.
- Tarlet J., 1985, *La Planification écologique : méthodes et techniques*, Paris, Economica.
- Tashi I., 1998, « Potentiel et développement du tourisme urbain en Albanie : le cas de Korça » - *Persée* [WWW Document], n.d. URL https://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_1998_num_178_1_6872
- Thibault S., Verdelli L., 2007, « La Métropole-Jardin, un projet urbain régional jamais officiellement abandonné », *La Loire et ses terroirs*, n°60, p. 19-24
- Thibault S., Verdelli L., 2008, « La Métropole-jardin du bassin de la Loire, un projet anticipateur ? », *Urbanisme*, n°363, p. 87-92.
- Tokarczyk-Dorociak K., Kazak J., Szewrański S., 2018, « The Impact of a Large City on Land Use in Suburban Area – the Case of Wrocław (Poland) », *J. Ecol. Eng.* 19, 89–98. <https://doi.org/10.12911/22998993/81783>
- Toublanc M., Bonin S., 2012, « Planifier les trames vertes dans les aires urbaines : une alliance à trouver entre paysagisme et écologie », *Développement durable et territoires*, vol. 3, n° 2.
- Vandermotten C., 2010, « L'interaction urbain-rural : une problématique renouvelée », *Articulo - Journal of Urban Research*. <https://doi.org/10.4000/articulo.1604>
- Vanier M., 2000, « Qu'est-ce que le tiers espace : territorialités complexes et construction politique », *Revue de Géographie Alpine*, vol. 88, n° 1, p. 105-113
- Waldheim C. (ed.), 2006, *The Landscape Urbanism Reader*, New York, Princeton Architectural Press.
- Waldheim C., 2016, *Landscape as Urbanism - A General Theory*, New York, Princeton University Press.
- Zambon I., Benedetti A., Ferrara C., Salvati L., 2018, *Soil Matters? A Multivariate Analysis of Socioeconomic Constraints to Urban Expansion in Mediterranean Europe* », *Ecological Economics* 146, p. 173–183. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2017.10.015>
- Zaninetti J.M., Berry L., 2017, « Qu'est la Métropole-jardin devenue ? », *Noroi-Environnement, Aménagement, Société*, n°242-2017/1, p. 83-96.

PARTIE II

Projet de Recommandation CM/Rec(2021)... du Comité des Ministres aux États membres en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – Urbanisme et paysage

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, conformément aux termes de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun;

Rappelant que, selon la Convention européenne du paysage (STE n°176), « le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations: dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien » (Préambule) ;

Considérant que la Convention souligne que le paysage est « une composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité » (article 5.a.);

Rappelant que chaque Partie s'engage à « intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage. » (article 5 .d.);

Rappelant les dispositions des recommandations suivantes du Comité des Ministres aux États membres sur la Convention européenne du paysage¹:

- Recommandation CM/Rec(2008)3 sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage,
- Recommandation CM/Rec(2017)7 sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable,

¹. Voir également les Recommandations suivantes: CM/Rec(2013)4 sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe ainsi que son Glossaire ; CM/Rec(2014)8 sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation; CM/Rec(2015)7 sur le matériel pédagogique pour l'éducation au paysage à l'école primaire; CM/Rec(2015)8 sur la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur les paysages transfrontaliers; CM/Rec(2018)9 contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe: création de fonds public pour le paysage; CM/Rec(2019)7 en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – L'intégration du paysage dans les politiques relatives aux territoires ruraux en transition agricole et sylvicole, énergétique et démographique.

– Recommandation CM/Rec(2019)8 en vue de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe – Paysage et démocratie : participation du public;

Rappelant que la Recommandation CM/Rec(2013)4 du Comité des Ministres aux Etats membres recommande aux Etats Parties à la convention d'utiliser le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe ainsi que son Glossaire dans le cadre de leur coopération ;

Considérant les dispositions de la Résolution A/RES/70/1* adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015 « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », et ses 17 objectifs de développement durable (ODD), qui visent à « réaliser les droits de l'homme pour tous », en conciliant « les trois dimensions du développement durable: économique, sociale et environnementale »;

Considérant les dispositions de la Déclaration de Lausanne sur « L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles », symboliquement adoptée le 20 octobre 2020 par les représentants des Etats Parties à la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe;

Considérant l'importance du paysage au regard des enjeux de l'urbanisation et de l'urbanisme, et la nécessité de faire face aux défis résultant du changement climatique, de la disparition des espèces vivantes, de la pollution de l'eau et de l'air, de la dégradation des sols et de l'artificialisation des terres;

Observant que le processus d'urbanisation suit une croissance soutenue et continue, modifiant radicalement les rapports que les sociétés humaines entretiennent avec leur cadre de vie et engendrant de plus en plus de problèmes, sociaux et environnementaux ;

Considérant que le paysage peut représenter un fondement, un moyen et une finalité d'un urbanisme renouvelé, en phase avec les enjeux actuels ;

Constatant que la pandémie survenue en 2019, a révélé une forte demande sociale de paysages urbains de qualité, ainsi que leur importance vitale pour la santé et le bien-être physique et mental ;

Exprimant le souhait, conformément aux dispositions du préambule de la Convention, de susciter la « responsabilité de chacun » en faveur de la qualité du paysage;

Recommande aux gouvernements des Etats parties à la Convention d'appeler les autorités publiques, nationales, régionales et locale à se référer à l'annexe à la présente recommandation, afin :

- d'identifier les effets négatifs de l'urbanisation et de l'urbanisme sur le paysage ;
- de prendre en considération le paysage en tant que fondement, moyen et finalité, d'un urbanisme renouvelé ;
- de se référer à des principes structurants d'un urbanisme renouvelé par le paysage.

Annexe à la Recommandation

Le paysage comme fondement, moyen et finalité d'un urbanisme renouvelé

Le paysage peut représenter le fil conducteur de démarches de projet innovantes permettant de transcender les échelles et les acteurs. La promotion de logiques conduisant à un urbanisme renouvelé par le paysage nécessite que des choix politiques clairs et responsables soient effectués. Cette prise en compte implique une mobilisation de positionnements complémentaires et sous-tend une bonne articulation entre l'urbanisme de planification (*urban planning*) et urbanisme de projet (*urban design*). Ces deux types d'urbanisme doivent être garants de modes de conception et de gestion plus respectueux des tous les types de paysages (exceptionnels, du quotidien et dégradés).

Ces deux types d'urbanisme doivent aussi être garants de modes d'appropriation large auprès de l'ensemble des parties prenantes directes (acteurs de la fabrique territoriale et urbaine, gestionnaires, et surtout habitants). Il s'agit pour cela de susciter le développement d'une culture transdisciplinaire du paysage et d'encourager sa démocratisation auprès d'un vaste public.

1. Identifier les effets négatifs de l'urbanisation et de l'urbanisme sur le paysage

Les effets de l'urbanisation croissante, qui résultent des processus d'étalement urbain (périurbanisation et métropolisation) et de densification, corrélés à des formes opératoires insuffisamment encadrées, se répercutent de manière excessivement rapide sur des paysages qui se sont constitués dans la durée. Ce changement de rythme provoque des mutations paysagères aussi notables que néfastes : privatisation, décontextualisation, banalisation, négation ou encore destruction de paysages.

La privatisation du paysage

Le premier effet négatif est la privatisation du paysage. Elle intervient lorsque l'urbanisation cantonne la perception de tout ou partie d'un paysage aux seuls bénéficiaires de l'aménagement (vente d'un accès privilégié à des panoramas ou à un cadre de vie de qualité, par exemple). Cette marchandisation et ce type d'urbanisme conduit à la fermeture ou à l'obturation du paysage. Le paysage n'apparaît donc plus comme un bien commun mais comme le bien de quelques-uns, ce qui pose des problèmes en termes d'équité, puisque la privatisation vient renforcer les inégalités sociales et environnementales.

L'altération du paysage : décontextualisation ou banalisation

L'altération du paysage intervient lorsque l'urbanisation perturbe plus ou moins fortement la perception de tout ou partie d'un paysage. Si le paysage n'est pas forcément nié, il donne tout de même lieu à des interprétations urbanistiques qui rompent brutalement avec ses caractères intrinsèques et donc avec le sens des lieux. Cette altération engendre une perte de cohérence, de lisibilité et d'harmonie du paysage, qui ne devient plus facteur d'unité territoriale. Cette altération provient soit d'une réelle décontextualisation de l'urbanisme, soit d'une profonde banalisation du paysage.

La décontextualisation s'exerce lorsque les modes d'urbanisation ne prennent pas (ou peu) en compte les caractéristiques du paysage local. Les aménagements ne s'intègrent ainsi pas (ou peu) dans l'existant et participent mal aux équilibres paysagers établis. Ces choix urbanistiques décontextualisés résultent le

plus souvent d'un manque de prise en considération des questions du paysage, de leur méconnaissance, voire de leur totale ignorance.

Quant à la banalisation, elle intervient lorsque l'urbanisation se fait selon des modes de production standardisés et fortement dissociés du contexte territorial et paysager. L'utilisation de marchandises standard, de modèles très établis et la production en masse par des enseignes internationales conduisent à la banalisation du territoire, à sa perte d'identité, gommant les spécificités du paysage.

La destruction du paysage

La destruction correspond au niveau ultime de la dégradation du paysage et intervient lorsque l'urbanisation condamne à plus ou moins long terme les caractères intrinsèques d'un paysage, totalement nié par des choix urbanistiques. Ainsi, l'urbanisation qui ne s'intègre pas dans l'armature paysagère existante, conduit à l'effacement progressif et définitif de son caractère apparent. Cette négation absolue du paysage, qui peut aboutir à sa disparition, résulte notamment de l'urbanisation touristique (sur le littoral et en montagne, notamment).

Les problèmes environnementaux et écologiques engendrés

Les modes opératoires de l'urbanisme contemporain engendrent de profonds problèmes environnementaux et écologiques. La privatisation d'un paysage traduit la fermeture d'un milieu pouvant conduire à menacer l'écologie par le confinement des espaces à caractère naturel. L'altération d'un paysage remet en cause son fonctionnement écologique. De même que la destruction d'un paysage s'accompagne de la disparition des milieux qui lui sont associés. Dans un contexte de crise environnementale, paysage et écologie relèvent donc de logiques communes qui appellent à un traitement conjoint au sein de pratiques urbanistiques renouvelées.

2. Prendre en considération le paysage comme fondement, moyen et finalité d'un urbanisme renouvelé

L'arrêt de toute forme d'urbanisation ne semble pas constituer une solution pour remédier à ses effets négatifs sur le paysage. En revanche, il est essentiel d'envisager des approches d'urbanisme plus respectueuses du paysage. Il s'agit donc de mettre en évidence des logiques renouvelées et favorables au paysage. Si, aujourd'hui, le dialogue entre urbanisme et paysage relève d'enjeux particulièrement importants, c'est au cours de l'histoire de la fabrique urbaine que certains grands théoriciens et praticiens de l'architecture de l'urbanisme et du paysagisme ont dressé des ponts entre ces deux champs d'application. Il s'agit ici de mettre en évidence cinq approches.

La métropole-jardin (et cité-jardin) : le paysage comme fondement, moyen et finalité de planification

En accolant deux termes qui renvoient à des réalités territoriales opposées (la métropole caractérisée par la complexité, la vitesse, et les flux et le jardin caractérisé par la simplicité, la lenteur et l'intime), le concept de métropole-jardin propose de conjuguer les possibilités qu'offre l'infiniment grand avec le confort que sous-tend l'infiniment petit. Sa réinterprétation dans le contexte actuel suppose de dresser un trait d'union entre des logiques de projet désormais inscrites à l'échelle métropolitaine et des modes environnementaux de penser l'urbanisme. A cet égard, la métropole-jardin pose le paysage non seulement comme le mode d'interrogation, voire de dépassement, des rapports traditionnels à la nature, mais encore comme le fondement, le moyen et la finalité de la planification et de l'urbanisme. Le projet

de métropole-jardin se propose d'appréhender de manière globale tous les éléments de nature et de biodiversité, au prisme du jardin. Pour ce faire, il s'agit de renouer avec un paysagisme d'aménagement fondé sur la transdisciplinarité des sciences du paysage.

La planification écologique : connaître les paysages pour agir sur les territoires

Cette approche substitue les valeurs d'une certaine éthique environnementale aux traditionnels principes esthétiques de fabrique urbaine et territoriale. Elle prône une connaissance poussée de la nature et de ses fonctions au sein du processus d'urbanisation. L'outil auquel il est le plus fait appel dans cette approche est la carte, il s'agit à la fois d'un élément d'analyse du territoire mais aussi d'un outil de projet. La carte permet un croisement de différentes informations issues d'expertises relevant de disciplines variées comme la géographie, la sociologie, l'écologie ou l'économie. En ce sens, cette méthode a préfiguré les études paysagères aujourd'hui réalisées à l'aide de Systèmes d'information géographique (SIG).

Des sociotopes aux biosociotopes : la valeur des lieux de nature comme fondements de la planification paysagère

Le sociotope se définit comme un lieu tel qu'il est utilisé par des gens. La méthode des sociotopes cherche à favoriser le développement des parcs et des espaces naturels, tout en permettant la densification et la croissance urbaines. Pour ce faire, elle se divise en quatre grandes étapes. Elle se fonde, dans un premier temps, sur un recensement exhaustif des espaces à caractère naturel au sein d'un territoire donné. Dans un deuxième temps, elle requiert l'avis d'experts qui déterminent les modes d'utilisation et surtout la valeur sociale de chaque lieu identifié, de chaque sociotope. Dans un troisième temps, elle s'appuie sur la réalisation d'une enquête auprès des usagers afin de faire remonter du terrain les valeurs réelles des espaces étudiés, qu'elles soient matérielles (pratiques) ou immatérielles (représentations). Enfin, la méthode des sociotopes se concrétise, dans un quatrième temps, par une synthèse sous forme de carte : la carte des sociotopes. Cette carte permet alors de révéler des paysages et des lieux urbains par les usages qui en sont faits et aux acteurs du territoire d'effectuer des choix de planification.

La biorégion urbaine : l'approche territorialiste comme méthode de planification paysagère

Le concept de biorégion urbaine considère le territoire comme l'unité de base d'un projet ancré dans local et se fonde ainsi sur une mise en exergue et une mise en valeur de ses ressources spécifiques sociales, culturelles, politiques, économiques ou naturelles. Dès lors, la région devient une échelle de référence, qui, par sa taille, permet des interactions positives et dynamiques entre les composantes urbaines et rurales de l'espace vécu. En ce sens, elle se présente comme une alternative à la métropole et à son modèle d'urbanisation généralisé. Le concept de biorégion urbaine a d'ores et déjà influencé la planification de certaines aires métropolitaines marquées par le polycentrisme et la polyculture. Il permet de s'appuyer sur des diagnostics territoriaux multidisciplinaires et de décliner des choix de planification en fonction des échelles territoriales, en vue de les transcrire dans des documents d'urbanisme. Les acteurs de terrain se montrent généralement intéressés par les questions de paysage dans les débats relatifs à la mise en place de corridors écologiques ou de trames vertes et bleues.

L'urbanisme paysager (landscape urbanism) : le paysage comme moteur d'un urbanisme de projet

L'approche de l'urbanisme paysager est plus axée sur les projets que la planification. Elle repose ainsi sur l'affirmation de démarches de paysage, en lieu et place des traditionnels apports de l'architecture,

au sein des processus de la fabrique urbaine. Elle défend une vision plus écologique de l'aménagement et constitue une forme d'urbanisme renouvelée qui accorde une grande attention aux caractéristiques propres des sites et aux systèmes paysagers existants. Le paysage, source de potentiels, remplace l'architecture comme fondement du projet. L'urbanisme paysager rejette l'opposition entre ville et paysage et les considère comme un tout.

3. Se référer à des principes structurants d'un urbanisme renouvelé par le paysage

En se fondant sur les propositions théoriques précédentes, il est alors possible de décliner dix principes structurants de cet urbanisme renouvelé par le paysage.

1. Le paysage pour penser et agir par-delà nature et culture

Face à l'urgence environnementale, il est nécessaire de repenser les relations qu'entretiennent les hommes avec la nature. L'urbanisation actuellement à l'œuvre s'exerce encore grandement au détriment de l'équilibre des milieux. Cet état de fait résulte de considérations qui séparent la nature et la culture et définissent l'homme comme le centre de référence. Cependant, aux fins de la Convention européenne du paysage, le terme paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de « facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (article 1, a.). Chaque Partie s'engage par ailleurs à reconnaître juridiquement le paysage en tant que « composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité » (article 5, a.).

Parce qu'il repose sur un système de perceptions à la fois individuelles et collectives, l'approche paysagère peut permettre d'appréhender et d'entreprendre des changements du territoire, à l'échelle locale. Les politiques publiques et les stratégies d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui s'engagent à valoriser les éléments naturels et culturels du territoire, peuvent gagner en efficacité en étant abordées sous l'angle intégrateur du paysage. Incarnant les interactions qui se tissent entre des facteurs naturels et humains, le paysage revêt des dimensions environnementales, écologiques, sociales, culturelles, éthiques, économiques et politiques.

2. Composer avec l'histoire et la géographie du territoire : le paysage comme socle d'un urbanisme renouvelé

Le paysage est le résultat de l'interprétation que fait, à travers l'histoire, chaque société locale de la géographie qu'elle habite. Le projet d'urbanisme renouvelé doit ranimer l'attention que portaient les hommes aux caractéristiques de leur environnement (climat, sols, roches, eau, espèces animales et végétales).

Il s'agit de proposer un urbanisme qui s'appuie sur des relations toujours contextualisées au paysage. Cela peut à la fois passer par des mesures concrètes comme la lutte contre l'homogénéisation des constructions ou par des nouveaux modes de penser et de faire. En effet, le paysage doit être considéré comme le fondement, le moyen et la finalité d'une démarche urbanistique qui doit tracer un trait d'union entre la géographie et l'histoire des territoires.

Il s'agit de proposer un urbanisme innovant qui se place en continuité avec l'existant et en harmonie avec les paysages. Il convient alors d'interroger le recours de plus en plus fréquent à des opérateurs privés bien plus guidés par des logiques de rentabilité et de profit. Il faut renforcer la capacité de maîtrise

des parties prenantes publiques en inventant des formes d'urbanisme qui repensent la planification paysagère et le projet de paysage. A cet égard, il semble important de réaffirmer la présence d'hommes de l'art (architectes, urbanistes, architectes paysagistes, artistes) dans la fabrique urbaine contemporaine.

3. *Promouvoir la nature urbaine et un environnement bâti de qualité*

Des logiques de protection, de gestion et d'aménagement du paysage devraient se substituer à des formes inadaptées d'aménagement du territoire, qui consistent par exemple à recréer de manière artificielle de la nature là où il n'y en avait pas avant et à artificialiser la nature là où elle existait et fonctionnait déjà. Pour y remédier, il s'agit de ne plus considérer l'espace, le sol et les éléments de nature comme des ressources infinies et des biens de consommation illimités, mais de prendre conscience, au-delà de leur seule utilité, de leur grande préciosité. Il y a lieu de changer de regard sur les espaces naturels urbains et de la biodiversité ordinaire car, à peu de frais et d'entretien, ils sont garants de services écosystémiques multiples dans le milieu très contraint qu'est l'urbain.

Il convient aussi de veiller à préserver le patrimoine culturel archéologique et architectural, à assurer la qualité de l'environnement bâti (bâtiments, routes, parcs et autres aménagements) ainsi que son intégration harmonieuse de nouvelles constructions et infrastructures dans le paysage existant.

4. *Connaître et reconnaître les valeurs naturelles et culturelle des paysages urbains*

Les processus de périurbanisation et de métropolisation fabriquent, incorporent et adjoignent non seulement des « pleins » (espaces bâtis), mais encore des « vides » (espaces non-bâtis) ayant des propriétés et des fonctions fort différentes. Ces différences entraînent des politiques sectorielles qui empêchent un traitement global et articulé de tous les éléments d'un territoire. Partant de ce constant, le projet d'urbanisme renouvelé se propose de les considérer de manière unique, au prisme du paysage.

Il s'agit, tout particulièrement, de dépasser la hiérarchisation qui distingue les éléments remarquables des éléments qui le sont moins. Chaque élément, aussi petit ou banal soit-il, doit ainsi être compris, replacé et géré au regard de sa situation et de son rôle au sein du réseau écologique territorial. Pour ce faire, l'identification et la qualification du paysage doit reposer sur un recensement exhaustif de tous les éléments qui le composent et sur une meilleure compréhension de leurs caractéristiques, afin d'imaginer des réponses en termes de planification et de projets pleinement adaptées aux spécificités sociales, écologiques et culturelles de chaque territoire.

5. *Connaître et reconnaître la valeur agronomique des paysages urbains*

Villes et agriculture entretiennent des relations de réciprocité depuis leur fondement mais leurs rapports d'interdépendance se sont progressivement désagrégés. Villes et agriculture se sont concrètement et symboliquement éloignées. Dans ce contexte, les espaces agricoles intra et péri-urbains sont très vite apparus comme des réserves foncières, destinées à l'urbanisation. Or, avec les crises sanitaires et agricoles, l'agriculture est redevenue une question non seulement sociétale mais aussi pleinement urbaine. Depuis, elle se voit investie, par des citoyens de plus en plus nombreux, de nouveaux rôles qui ne sauraient se limiter au simple cadre de la production.

La dimension du paysage devrait être pleinement prise en considération pour ses capacités intégratrices, y compris sur le plan spatial. Car le processus d'urbanisation actuellement à l'œuvre englobe des espaces agricoles de différentes sortes. La planification urbaine doit ainsi s'y référer pour faire émerger une

véritable agriculture de territoire répondant à divers enjeux alimentaires. Il s'agit, par exemple, de limiter l'empreinte écologique des déplacements liées aux approvisionnements tout en limitant la dépendance alimentaire des métropoles. Il s'agit également de répondre aux attentes sociales de plus en plus pressantes tant en matière de produits agricoles de proximités, identifiés comme sains et supérieurs, qu'en matière de reconnexion directe avec la terre. Pour ce faire, l'urbanisme urbains doit, d'une part, maintenir et développer les exploitations agricoles existantes en les mettant en contact avec le bassin de consommation local et en les accompagnant vers des pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement. D'autre part, dans l'intra-urbain, de nouvelles formes d'appropriation – par des professionnels ou des habitants – doivent être encouragées en réservant des espaces pour des expériences d'agriculture en ville.

6. *Développer des approches transdisciplinaires du paysage*

Le paysage doit apparaître comme une réponse globale à différents enjeux territoriaux. Il requiert, par conséquent, des compétences et des approches diverses relevant tant de champs scientifiques qu'opérationnels et techniques. Il y a lieu de mettre en place des démarches décloisonnées, pluri- ou interdisciplinaires, pouvant porter des regards divers sur la réalité urbaine. Il est également nécessaire de mettre en place des approches transdisciplinaires capables d'hybrider les savoirs et les savoir-faire pour penser au-delà des limites traditionnelles et agir de manière structurelle sur le territoire. Le paysage doit dépasser le simple champ de compétences de quelques spécialistes, il s'agit donc d'encourager le déploiement d'une culture de paysage au sein des disciplines scientifiques et professionnelles appelées à participer au renouvellement de l'urbanisme.

Il semble important de susciter ces croisements disciplinaires dans le cadre de programmes de recherches, et de formations, dans l'enseignement supérieur. Il semble important que cette culture transdisciplinaire du paysage soit mise en œuvre sur les territoires urbanisés. Elle doit ainsi devenir une réelle exigence au sein des programmes d'urbanisme émanant notamment de la commande publique ou au sein des projets d'aménagement engageant les opérateurs privés.

7. *Poser le paysage comme trait d'union entre planification et projet*

L'une des causes notables des dérives paysagères que sous-tend l'urbanisation contemporaine réside dans une certaine déconnexion entre l'urbanisme de planification, organisé autour d'acteurs publics, et l'urbanisme de projet, organisé autour d'acteurs privés.

Le paysage peut constituer le fil conducteur d'une démarche de projet innovante permettant de transcender les échelles et les acteurs. Comme outil opérant depuis l'échelle du territoire jusqu'à celle du lieu, le paysage mobilise, en effet, des positionnements complémentaires qu'il convient de coordonner avec attention. Il doit, à ce titre, s'appuyer sur une bonne articulation entre la planification et le projet d'urbanisme. Car, sans cette complémentarité, il est impossible de faire participer chaque élément paysager aux fonctionnements territoriaux et écologiques. Par ailleurs, en raison de sa transversalité, l'approche paysagère appelle à un dialogue accru entre des maîtrises d'ouvrage éclairées et des maîtrises d'œuvre éclairantes. En la matière, il ne peut y avoir de bons projets d'aménagement sans la formulation d'une bonne commande.

8. *Faire émerger, par le paysage, de nouvelles formes urbaines sur la base de l'hybridation ville-nature*

Sous couvert de protéger les paysages et les écosystèmes dont ils témoignent, il ne s'agit pas de nier les réels besoins qui existent en matière d'urbanisation, engendrés par la croissance régulière de la population urbaine. Mais, il ne s'agit pas non plus d'abandonner les paysages et leurs écosystèmes aux seules exigences anthropocentrées. Il convient alors de forger des projets urbains et des réalisations qui puissent permettre de concilier ces impératifs.

Pour ce faire, le paysage peut être utilisé comme fondement, moyen et finalité d'un urbanisme renouvelé. Il ne s'agit pas d'imposer des visions arrêtées, nostalgiques ou rétrogrades. Il s'agit, au contraire, de trouver dans la géographie et l'histoire du territoire, des idées de composition et d'édification qui s'inscrivent en continuité, en harmonie avec l'existant, tout en répondant de manière performante aux impératifs écologiques de l'époque. En tant que fil conducteur des projets, le paysage doit pouvoir répondre aux besoins d'activités, de logements et de mobilités des populations, dans le respect des ressources naturelles et culturelles locales. Cette approche appelle à des projets de régénération urbaine définissant de nouvelles formes d'hybridations entre ville et nature.

9. *Composer avec les paysages quotidiens pour intégrer les habitants dans les choix urbanistiques*

Le processus d'urbanisation actuellement à l'œuvre n'est pas seulement imputable aux orientations des collectivités territoriales ou à celles des opérateurs privés de l'urbanisme. Il doit aussi beaucoup aux aspirations sociales quant aux manières d'habiter les territoires. A bien des égards, celles-ci peuvent apparaître comme paradoxales, en recherchant de plus en plus le contact avec une nature magnifiée mais en contribuant, dans le même temps, à son altération par leurs modes d'expression urbanistiques. Dans ce contexte, l'urbanisme nécessite une meilleure prise de conscience des enjeux paysagers de la part des habitants. Il ne s'agit pas seulement de faire référence aux paysages exceptionnels. C'est en effet souvent dans les paysages ordinaires et quotidiens que se détermine l'attachement des habitants à l'environnement. C'est donc à travers eux que peuvent se dessiner de potentiels leviers de mobilisation et d'entraînement citoyens en faveur d'une gestion attentionnée du territoire.

Dans un projet d'urbanisme renouvelé, cela suppose qu'en dépit de leur diversité, tous les acteurs du territoire puissent prendre en considération les divers éléments qui composent les paysages locaux. Pour ce faire, il faut encourager le développement d'une véritable culture du paysage auprès du grand public. Cet effort de démocratisation passe par la sensibilisation et l'éducation.

10. *Affirmer la dimension du paysage comme projet politique de l'urbanisme*

L'avènement d'un urbanisme prenant en considération la dimension paysagère repose sur des choix sociaux et politiques en rupture avec certains modes de fonctionnements. La dimension paysagère peut apparaître comme le fil conducteur d'un projet territorial cohérent face à des incertitudes urbanistiques. Il convient ainsi de veiller à ce que les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, prennent pleinement en considération les valeurs et fonctions du paysage. Cette démarche permet de considérer le paysage en tant que fondement, moyen et finalité d'un urbanisme en phase avec les impératifs de l'époque.